



Président : M. INSANALLY
(Guyana)

La séance est ouverte à 10 h 30.

Point 25 de l'ordre du jour.

Question de l'île comorienne de Mayotte

- a) Rapport du Secrétaire général (A/48/447)
- b) Projet de résolution (A/48/L.48)

Le Président (interprétation de l'anglais) :

Je donne la parole au représentant des Comores, qui va présenter le projet de résolution A/48/L.48.

M. Moumin (Comores) :

L'amélioration des relations Est-Ouest avec la disparition des blocs idéologiques qui pendant plusieurs décennies avaient entretenu la menace de guerre, et l'émergence des forces démocratiques, nous laissait présager l'avènement d'une ère nouvelle prometteuse de paix et de bien-être pour nos peuples respectifs.

Cette nouvelle dynamique était porteuse d'un espoir pour le peuple et le Gouvernement comoriens quant à une évolution décisive de la question de l'île comorienne de Mayotte.

Nous étions effectivement convaincus qu'un nouveau gage s'ouvrirait dans les relations entre les Comores et la France sur cette question. Mais force est de constater que pour la dix-huitième année consécutive, notre Assemblée générale est saisie de la question de l'île comorienne de Mayotte.

Permettez-moi à cette occasion de vous exprimer le grand espoir qu'offre au peuple et au Gouvernement comoriens l'inscription de ce point à l'ordre du jour de nos débats. Elle traduit en effet la volonté de notre organisation de contribuer de façon très active à la recherche d'une solution au problème de Mayotte. Cet engagement répond d'un autre côté au souci de l'ONU de se conformer aux principes de notre Charte, notamment dans le cadre du respect de la souveraineté des Etats.

Nous voudrions, à cet égard, exprimer à notre Secrétaire général et aux Etats Membres de notre organisation notre profonde gratitude et reconnaissance.

Pour mieux éclairer les délégations ici présentes qui attachent certainement de l'intérêt à connaître les origines du différend franco-comorien sur l'île comorienne de Mayotte, qu'il me soit permis de présenter brièvement la genèse de ce problème.

Installée d'abord à Mayotte depuis 1841, la France proclama tout l'archipel des Comores — composé des quatre îles : Grande Comore, Anjouan, Mayotte, et Mohéli — colonie française en 1912.

Revendiquée depuis 1972, promise en 1973, la décolonisation de l'archipel est, à la suite des accords signés le 15 juin 1973, mise en oeuvre en 1974 avec la loi du 23 novembre de la même année. Cette loi dispose en son article premier que

“les populations des Comores seront consultées sur la question de savoir si elles souhaitent choisir l'indépendance ou demeurer au sein de la République française.”

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Lorsque le résultat d'un vote enregistré ou d'un vote par appel nominal est suivi d'un astérisque, voir l'annexe au procès-verbal.

Distr. GENERALE

A/48/PV.76
23 décembre 1993

FRANCAIS

A la question ainsi clairement posée : "Souhaitez-vous que le territoire des Comores soit indépendant?", le peuple comorien s'est prononcé à une écrasante majorité, le 22 décembre 1974, en faveur de l'indépendance : 94,56 %.

Qu'attendait donc le peuple comorien à l'issue de ce scrutin, si ce n'est la proclamation de l'indépendance de l'archipel dans le respect de son unité. Une unité qui n'est pas une simple commodité administrative, comme certaines voudraient le croire. Bien au contraire, cette unité est une réalité, fondée sur plusieurs données qui façonnent l'histoire commune des quatre îles de l'archipel, à savoir : la même religion, la même culture, la même langue, les liens du sang, pour ne citer que ces facteurs.

Pour revenir, donc, au scrutin du 22 décembre 1974, comment ne pas comprendre que le peuple soit scandalisé, à la suite de ce scrutin, de voir la France faire voter, le 3 juillet 1975, une autre loi remettant en cause le projet de loi précédent relatif à l'autodétermination et demandant l'organisation d'un autre référendum où les consultations se feraient, cette fois-ci, île par île?

Face à cette attitude qui méconnaît les intérêts et les droits fondamentaux du peuple comorien à l'autodétermination et à l'unité nationale, en contradiction flagrante avec les principes applicables et appliqués en matière de décolonisation, les membres de la Chambre des députés des Comores ont proclamé à l'unanimité l'indépendance unilatérale de la République fédérale islamique des Comores le 6 juillet 1975.

A la désagréable surprise du peuple comorien, la France a reconnu l'indépendance des trois îles et réservé un sort différent à l'île de Mayotte. Elle a ainsi organisé deux autres référendums à Mayotte, les 8 février et 11 avril 1976, qui n'ont aucune validité sur le plan international. Notre organisation, réagissant en effet contre cette décision de la France par sa résolution 31/4 du 21 octobre 1976, considère ces référendums comme nuls et non avenue.

La justification donnée par la France à cette attitude est que la population de Mayotte s'était majoritairement prononcée contre l'indépendance. Il y a lieu de rappeler ici que la loi du 23 novembre 1974 relative à l'organisation du référendum d'autodétermination aux Comores précise, en son article 5, que

"si le classement des résultats se fera île par île, la proclamation en sera globale, le Parlement devant par ailleurs se prononcer sur la suite à donner à cette consultation dans un délai de six mois."

Sur le plan juridique, le Gouvernement français, pour justifier sa position, se réfère au dernier alinéa de l'article 53

de la Constitution française de 1958, selon lequel aucune cession de territoire n'est valable sans le consentement des populations concernées. Celle-ci est malheureusement soutenue par une décision du Conseil constitutionnel du mois de décembre 1975. En déclarant la loi sur le démembrement des Comores conforme à la Constitution, le Conseil constitutionnel de la République française avait, de cette manière, consacré une conception du droit des peuples qui méconnaît le principe de l'indivisibilité des entités coloniales. En effet, il s'agit d'une interprétation abusive du droit de cession, qui ne peut d'ailleurs pas être appliqué au cas de Mayotte. Cet article 53 n'était pas applicable au cas des Comores étant donné qu'il n'y avait pas cession d'un territoire à un Etat, mais qu'il s'agissait d'une accession pure et simple à l'indépendance.

La France a, de ce fait, mis en cause le principe sacro-saint de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Ce principe, également appelé principe de l'*uti possidetis*, est devenu une coutume à portée universelle, codifiée par la charte de la décolonisation, autrement dit la fameuse résolution 1514 (XV) sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Cette charte dispose, en son paragraphe 6, que

"toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies."

Au regard de ces dispositions, la France a violé la charte de la décolonisation. En outre, elle a agi contrairement à ses propres engagements, si nous nous référons aux accords du 15 juin 1973.

Les gouvernements successifs aux Comores auraient bien aimé ne pas remettre en cause la bonne volonté de la France de trouver une solution à ce problème douloureux et regrettable à la fois : douloureux lorsque nous avons présent à l'esprit le sentiment de déchirement que ressent un peuple injustement divisé, au moment où il s'y attendait le moins; regrettable aussi lorsque nous savons que l'atteinte ainsi portée à l'unité et à l'intégrité territoriale de notre pays, et qui nous a causé de nombreux préjudices moraux et autres, a été l'oeuvre du pays que le peuple comorien a le mieux connu et sur lequel il aurait dû le plus compter pour le défendre dans ses intérêts.

C'est à ce même pays que revenait depuis le début de ce différend et que revient encore aujourd'hui la décision de mettre fin au désarroi dans lequel vit le peuple comorien depuis 18 ans. Toutefois, que constatons-nous depuis 1975? Aucune évolution concrète du problème de Mayotte. Pourtant, les différentes affirmations des plus hautes autorités

françaises avaient toujours suscité en nous des espoirs. Elles nous avaient en outre confirmé la reconnaissance par la France de l'unité de notre archipel. Rappelons à cet effet que, en 1974, le Président de la République française de l'époque s'exprimait en ces termes, concernant la question de Mayotte :

“Est-il raisonnable d'imaginer qu'une partie de l'archipel des Comores devienne indépendante et qu'une île, quelle que soit la sympathie que l'on puisse éprouver pour ses habitants, conserve un statut différent? Je crois qu'il faut accepter les réalités contemporaines : les Comores sont une unité, ont toujours été une unité. Il est naturel que leur sort soit commun. Nous n'avons pas, à l'occasion de l'indépendance d'un territoire, à proposer de briser l'unité de ce qui a toujours été l'unique archipel des Comores.”

Afin de mieux clarifier notre débat et d'apporter à notre assemblée le maximum d'éléments d'appréciation sur cette question, permettez-moi de citer d'autres déclarations d'autorités françaises, notamment celle du Secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer en date du 26 août 1974. Celui-ci a évoqué les trois raisons qui conduisaient le Gouvernement français à opter pour une consultation globale du peuple comorien sur son autodétermination.

Et il a dit :

“La première est juridique, car aux termes des règles du droit international, un territoire conserve les frontières qu'il avait en tant que colonie; en second lieu, on ne saurait concevoir une pluralité de statuts pour les différentes îles de l'archipel; enfin, il n'est pas de la vocation de la France de dresser les Comoriens les uns contre les autres.”

La même autorité française continue en disant :

“La France se refuse à diviser les Comores, qui ont le même peuplement, la même religion islamique, les mêmes intérêts économiques.”

De son côté, l'actuel Président français, M. François Mitterrand, lors de sa visite à Moroni en juin 1990, a donné la réponse suivante à son homologue comorien, M. Saïd Mohamed Djohar :

“Nous allons en parler, mais je pense que dès maintenant, nous devons prendre les mesures qui permettront une communication et des échanges constants entre les îles : Mayotte et les autres, les autres et Mayotte. Qu'il n'y ait plus de barrières dressées, théoriques mais peu franchissables, entre tous

les Comoriens que vous êtes, eux et vous. Est-ce que la France vous aide à retrouver votre très ancienne solidarité? Il est de multiples formes d'unité, croyez-moi, nous allons les rechercher.”

L'attente a duré 18 ans, jusqu'à ce jour, 18 ans durant lesquels le peuple comorien, naturellement pacifique, a fait confiance à la France et a privilégié la voie du dialogue.

Le Gouvernement comorien s'est toujours montré et se déclare encore ouvert à toute solution pouvant mettre un terme au différend franco-comorien sur l'île comorienne de Mayotte, dans le respect du droit international.

Dans cette lutte en vue de la réintégration de l'île comorienne de Mayotte au sein de la République fédérale islamique des Comores, le peuple et le Gouvernement comoriens puisent leur force dans le précieux soutien de la communauté internationale et des organisations internationales et régionales qui, régulièrement saisies de cette question, adoptent à l'occasion de leurs assises, des résolutions réaffirmant la souveraineté de la République fédérale islamique sur cette île comorienne.

C'est là une preuve incontestable de la justesse de nos revendications.

Je ne terminerai pas mon propos sans évoquer encore une fois la confiance que nous mettons en notre organisation pour qu'elle garantisse à tous les peuples la sauvegarde et l'assurance de l'exercice de leurs droits inaliénables, ainsi que la stabilité et la sécurité internationales, éléments indissociables et indispensables à l'édifice d'un monde de paix.

C'est ainsi que nous sollicitons encore une fois les bons offices de l'ONU pour nous aider à trouver une solution juste, rapide et conforme au droit au problème de Mayotte, dont la persistance ne fait qu'affecter moralement notre peuple, sans parler des autres préjudices qu'il nous cause.

Le projet de résolution soumis à notre assemblée est conforme aux recommandations de notre organisation. Il n'a été élaboré que dans le but essentiel d'activer le processus de négociation entre les Gouvernements comorien et français, afin que le retour de l'île de Mayotte dans l'ensemble comorien se passe dans les meilleurs délais possibles.

Nous souhaitons vivement que l'Assemblée puisse l'adopter.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :
Je donne maintenant la parole au représentant de la Sierra Leone.

M. Koroma (Sierra Leone) (*interprétation de l'anglais*) :

Comme nous le savons tous, l'un des plus grands succès remportés par l'ONU a été enregistré dans le domaine de la décolonisation. Fidèle à la Charte et dans le cadre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux — la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale —, l'ONU s'est faite le défenseur du droit à l'autodétermination des peuples et des territoires non autonomes. La résolution 1514 (XV) stipule que toute tentative visant à porter atteinte de façon partielle ou totale à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies.

De la même façon, les Etats africains, en vertu de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), se sont dits déterminés à sauvegarder et à consolider l'indépendance durement acquise ainsi que la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats africains. Dans sa résolution sur cette question adoptée lors de la réunion du Caire de cette année, l'Organisation de l'unité africaine a réaffirmé sa solidarité avec le peuple comorien dans sa détermination de recouvrer l'intégrité territoriale, ainsi que dans sa défense de l'intégrité et de la souveraineté de son territoire, et elle a lancé un appel au Gouvernement français pour qu'il accède aux demandes légitimes du peuple comorien.

C'est dans ce contexte que la délégation de la Sierra Leone, de concert avec d'autres Etats membres de l'ONU et de l'OUA, du Mouvement des non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique, continue de s'intéresser à la question de l'île comorienne de Mayotte, une question qui est devant l'Assemblée depuis près de 18 ans maintenant.

Dans le fil des décisions prises par l'Assemblée générale et par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la délégation de la Sierra Leone exprime son appui à la souveraineté de la République fédérale islamique des Comores sur l'île de Mayotte. La délégation de la Sierra Leone invite instamment le Gouvernement français, pour lequel elle n'a que des sentiments d'amitié et d'estime, à accélérer le processus de négociation avec le Gouvernement comorien, de façon à parvenir rapidement à la restitution de l'île de Mayotte aux Comores. Nous sommes convaincus qu'ainsi non seulement la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'archipel des Comores seront respectées, mais aussi que la paix et la sécurité qui prévalent dans la région seront préservées.

M. Marker (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) :
L'Assemblée générale s'occupe de la question de l'île de Mayotte depuis aussi longtemps que les Comores sont indépendantes. Depuis l'adoption de sa résolution 31/4, l'Assemblée insiste entre autres sur la nécessité de respecter

l'unité et l'intégrité territoriale de l'archipel des Comores et de parvenir à une solution durable du problème de Mayotte. De même, l'intégrité territoriale et l'unité des Comores ont été réaffirmées dans les résolutions adoptées par le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la Conférence islamique et l'Organisation de l'unité africaine.

Dans sa dernière résolution, adoptée lors de la quarante-septième session, le 27 octobre 1992, l'Assemblée a une fois encore réaffirmé la souveraineté de la République fédérale islamique des Comores sur l'île de Mayotte, ayant à l'esprit la volonté exprimée par le Président de la République française de rechercher activement une solution juste à ce problème.

Cette même position a été reflétée lors des conférences des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine et par la vingt et unième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue à Karachi en avril 1993. A maintes reprises, la communauté internationale a réclamé et appuyé un prompt règlement de la question de Mayotte.

La question en suspens de l'île de Mayotte est essentiellement un problème de décolonisation, qui préoccupe la communauté internationale. Dans ce contexte, il convient de rappeler la résolution 3291 (XXIX), du 13 décembre 1974, et la résolution 1514 (XV), du 14 décembre 1960, sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Ces résolutions indiquent clairement que l'octroi de l'indépendance ou l'exercice du droit à l'autodétermination s'appliquent à tous les territoires et entités coloniaux sous domination étrangère; ils ne sauraient être appliqués de manière sélective. Ce principe s'applique donc à l'archipel des Comores.

De l'avis de ma délégation, il importe de mener un dialogue constructif et des négociations pacifiques afin de résoudre les différends qui opposent les Etats. Dans ce contexte, nous nous félicitons au plus haut point de voir que le Secrétaire général maintient des contacts étroits avec toutes les parties et qu'il est prêt à offrir ses bons offices dans la recherche d'une solution pacifique au problème.

Le Pakistan a toujours eu des liens d'amitié et de coopération avec la France et la République fédérale islamique des Comores. Par conséquent, nous encourageons ces deux pays à s'efforcer d'arriver à un règlement rapide de ce contentieux.

Le Pakistan juge encourageants les dialogues bilatéraux qui se poursuivent entre les gouvernements concernés au plus haut niveau. Ces dialogues, fondés sur la coopération et la compréhension de même que sur les décisions pertinentes de l'Assemblée générale, constituent un cadre important pour

la solution du problème. Cette volonté politique doit être appuyée par l'ensemble de la communauté internationale.

Le projet de résolution (A/48/L.48) dont nous sommes saisis, qui a été éloquemment présenté par le Représentant permanent de la République fédérale islamique des Comores, est à la fois modéré et équilibré, outre qu'il réaffirme la position de principe adoptée par l'Assemblée générale et d'autres instances internationales. Ma délégation appuie le projet de résolution et exprime l'espoir qu'il aidera le processus de négociation et conduira à une solution rapide du problème sur la base des principes reconnus du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Pour terminer, ma délégation voudrait féliciter le Secrétaire général de ses louables efforts pour tenter de résoudre ce problème, et le prier de continuer à offrir ses bons offices à l'Organisation de l'unité africaine afin d'arriver à un règlement négocié de la question de l'île comorienne de Mayotte.

M. Mérimée (France) :

La France regrette qu'une fois encore la situation de l'île de Mayotte, territoire qui relève de la souveraineté française, soit examinée par l'Assemblée générale. Elle ne pourra que se prononcer contre le projet de résolution qui nous est soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

Ma délégation a cependant écouté avec beaucoup d'attention les orateurs qui se sont exprimés sur cette question. Il apparaît ainsi que chacun souhaite qu'une solution juste et durable y soit trouvée. Telle est bien également la position de la France.

La France s'est déclarée à plusieurs reprises prête à accepter les conditions d'une solution à cette question dans le respect de son droit national et du droit international. Une telle solution doit également respecter la volonté des populations concernées. A cet égard, la population mahoraise s'est prononcée librement et démocratiquement en faveur du maintien du territoire de Mayotte au sein de la République française.

Le climat de confiance qui s'est établi entre la République fédérale islamique des Comores et le Gouvernement français permet la poursuite d'un dialogue constructif. Ce dialogue s'appuie sur les liens profonds d'amitié et de coopération qui existent entre nos deux pays.

Nous sommes persuadés qu'une telle concertation, poursuivie avec une volonté constante de conciliation, d'apaisement et d'ouverture, peut malgré les difficultés faire

progresser la recherche commune d'une solution équitable. Pour sa part, la France ne ménagera aucun effort en ce sens.

Le Président (interprétation de l'anglais) :

L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution A/48/L.48.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Chine, Comores, Cuba, Djibouti, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suriname, Tchad, Thaïlande, Togo, Turquie, Ukraine, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : France, Monaco.

S'abstiennent : Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Belgique, Burundi, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Micronésie (Etats fédérés de), Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Slovaquie.

*Par 91 voix contre 2, avec 36 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 48/56).**

Le Président (interprétation de l'anglais) :

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé son examen du point 25 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Points 38 (suite) et 39 de l'ordre du jour

Elimination de l'apartheid et instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid (A/48/22)
- b) Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud (A/48/691)
- c) Rapports du Secrétaire général (A/48/467 et Add.1, A/48/523, A/48/691)
- d) Rapport de la Commission des questions politiques et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/48/657)
- e) Projets de résolution (A/48/L.29, A/48/L.30, A/48/L.31/Rev.1, A/48/L.36)

Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe :

- a) Rapport du Secrétaire général (A/48/524)
- b) Projet de résolution (A/48/L.37)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), publié sous la cote A/48/657. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de ce rapport?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je voudrais proposer, s'il n'y a pas d'objections, de clore aujourd'hui à midi la liste des orateurs dans le débat sur le point 39 de l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je prie par conséquent les représentants qui souhaitent participer au débat de faire inscrire leur nom sur la liste des orateurs le plus rapidement possible.

Je donne d'abord la parole au Président du Comité spécial contre l'apartheid, M. Ibrahim Gambari, du Nigéria.

M. Gambari (Nigéria), Président du Comité spécial contre l'apartheid (*interprétation de l'anglais*) :

La voie des changements politiques en Afrique du Sud a été longue et ardue et marquée tout au long par des sacrifices et des souffrances considérables. Avec la fin de la guerre froide, les pressions internationales persistantes, l'affrontement entre les forces en concurrence en Afrique du Sud, et les coûts croissants et paralysants en termes humains et financiers de l'apartheid, il était devenu évident pour les

dirigeants sud-africains, Noirs et Blancs, que la seule issue devrait passer par des négociations à large représentation. Avec l'encouragement et l'appui des Membres des Nations Unies et de la communauté internationale, les Sud-Africains ont enfin décidé de résoudre leurs différends par des moyens pacifiques, offrant par là un exemple remarquable à d'autres pays en butte à des conflits internes politiques, ethniques et autres.

L'événement le plus remarquable peut-être dans ce processus de négociations pacifiques de la fin de l'apartheid s'est produit le 18 novembre — il y a moins d'un mois — lorsque les dirigeants des parties au processus de négociation multipartite ont ratifié l'accord sur une constitution applicable pendant la période de transition en Afrique du Sud. Avec un projet de loi électorale et des projets de lois adoptés en octobre portant création d'un Conseil exécutif transitoire (CET), d'un organisme indépendant de radiodiffusion et de commissions indépendantes électorales et des médias, l'ensemble des mesures de transition était en place, et tous les éléments deviendront bientôt complètement opérationnels. Nous sommes véritablement parvenus à la fin d'une ère et, comme M. Nelson Mandela l'a déjà déclaré, "nous sommes à l'aube d'une ère nouvelle".

La loi électorale prévoit un cadre légal pour les élections qui doivent avoir lieu le 27 avril 1994, qui seront les premières élections non raciales, libres et équitables tenues en Afrique du Sud. A la suite des élections, la constitution intérimaire entrera en vigueur. Aux termes de la constitution pour la période de transition, le parlement national comprendra une assemblée nationale de 400 membres, élus sur la base de la représentation proportionnelle, et un sénat de 90 membres, qui seront élus par neuf assemblées législatives provinciales. L'assemblée nationale élira le Président du pays. Tous les électeurs sud-africains n'auront qu'un bulletin à déposer pour le parti qu'ils choisiront pour les représenter à l'assemblée nationale ainsi que dans les assemblées législatives de la province où ils résident. Le nouveau parlement servira à la fois de parlement intérimaire et d'assemblée constituante chargée d'élaborer la constitution permanente de l'Afrique du Sud.

Un gouvernement d'unité nationale dirigerait le pays pendant cinq ans, après quoi les élections prévues aux termes de la nouvelle constitution permanente auront lieu. Tout parti qui obtiendra plus de 5 % des voix lors du vote populaire d'avril 1994 sera autorisé à occuper un siège dans le cabinet intérimaire.

La constitution intérimaire qui a été acceptée abolit les homelands et divise le pays en neuf provinces, chacune étant dotée d'une assemblée provinciale élue. Ces assemblées administreront l'éducation, la santé, la police et d'autres

services au niveau provincial et éliront les 10 membres qui représenteront chaque province au Sénat du nouveau Parlement.

La constitution intérimaire comprend une Déclaration des droits fondamentaux de l'homme, qui garantit notamment l'égalité des races et des sexes; la liberté d'expression, d'assemblée et de mouvement; le droit de vote; le droit à un procès équitable; le droit de ne pas être exposé à la torture ou à un châtement cruel ou inhumain; et le droit des déposés de l'apartheid de chercher restitution. Elle limite également le pouvoir du Président de déclarer un état d'urgence.

Il y aura également un tribunal constitutionnel de 11 membres, nommé par le Président, chargé de régler tout différend ou conflit portant sur l'interprétation de la Constitution entre les différents niveaux de gouvernement, et de fournir la garantie ultime que les droits de tous les Sud-Africains consacrés dans la Constitution seront respectés et protégés.

Le 29 janvier 1993, l'Afrique du Sud a signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur les droits politiques de la femme et la Convention sur la nationalité de la femme mariée.

Cette évolution encourageante montre qu'il existe déjà un accord très représentatif en vertu duquel les droits de l'homme doivent être protégés — et protégés uniformément — dans une nouvelle Afrique du Sud. Nous sommes convaincus que l'adhésion rapide de l'Afrique du Sud aux Pactes relatifs aux droits de l'homme fournirait une nouvelle assurance à cet égard et faciliterait la compréhension et l'interprétation des différentes dispositions de la Déclaration de droits fondamentaux de l'homme qui vient d'être adoptée.

Voilà, indubitablement, des mesures positives sur la longue route vers la liberté en Afrique du Sud. Néanmoins, la communauté internationale a des raisons de faire preuve de prudence et de vigilance. Nous savons que le processus de négociation a souvent été compromis par une recrudescence de violence politique. Il existe toujours des personnes en Afrique du Sud qui menacent ouvertement de faire dérailler le processus de transition. Il faut compter également avec les extrémistes qui ne sont pas disposés à respecter les règles du processus démocratique. La violence politique a fait 10 000 victimes au cours des trois seules dernières années. La première élection en Afrique du Sud fondée sur le principe "un homme une voix" se tiendra dans à peine quelques mois. Des études récentes indiquent qu'un nombre

croissant de Sud-Africains participant au processus électoral risquent de se laisser intimider.

Opérant sous la supervision du CET, les structures gouvernantes doivent maintenant assumer sans retard toutes leurs responsabilités, contenir la violence et encourager et protéger le droit de tous les Sud-Africains à participer au processus démocratique sans intimidation. Car la paix, comme la liberté, est véritablement indivisible, et elle se situe au-delà des contingences des politiques à court terme. Pour enrayer la violence dans les régions explosives de l'Afrique du Sud, on attend beaucoup de la création d'une force de maintien de la paix multipartite.

Bien que le principe d'une telle force ait fait l'objet d'un large accord il y a quelque temps, les questions liées à l'intégration et au contrôle d'une telle force conjointe sont toujours en cours de négociation.

Il faut que la communauté internationale accueille avec satisfaction l'établissement du Conseil exécutif de transition en tant que premier pas vers un gouvernement représentatif ouvert à la participation de personnes de toutes les races d'Afrique du Sud dans un organe directeur national. Cette victoire historique est à porter au crédit de tous les Sud-Africains et à leurs dirigeants expérimentés et dévoués, tant noirs que blancs. La sagesse et la ténacité dont ils ont fait preuve dans le processus ont été reconnues à juste titre le 15 octobre de cette année, lorsque le Comité du prix Nobel a récompensé en commun MM. Mandela et De Klerk en hommage à leur direction visionnaire et au rôle important qu'ils ont joué dans les progrès du processus de paix. Le prix a été décerné lors de cérémonies très impressionnantes à Oslo, en Norvège, le vendredi 10 décembre.

Dans les changements positifs intervenus en Afrique du Sud, il faut également attribuer un certain mérite à la communauté internationale, qui a agi au cours des années avec une volonté et une unité d'objectif presque inégalées dans l'histoire de notre organisation. La question de l'apartheid a été portée pour la première fois devant l'Assemblée il y a quatre décennies. En adoptant comme position de principe l'appui au peuple sud-africain dans sa lutte légitime pour l'égalité des droits et des chances pour tous, sans laquelle il ne peut y avoir de justice ni de liberté, notre organisation s'est montrée à la hauteur des nobles objectifs de sa Charte et de la Déclaration des droits de l'homme. On peut affirmer que l'Organisation a ainsi, pour la première fois, donné corps au concept selon lequel les violations grossières et persistantes des droits de l'homme débordent la juridiction d'un Etat individuel et sont un motif de préoccupation légitime pour la communauté internationale dans son ensemble.

Récemment, les décisions et activités du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Secrétaire général ont démontré une fois de plus l'importance de la contribution internationale au processus de règlement pacifique en Afrique du Sud.

Lors d'une visite récente au Siège de l'Organisation des Nations Unies, M. Nelson Mandela a appelé, de cette même tribune, la communauté internationale à mettre fin aux sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Faisant suite à la recommandation de l'Organisation de l'unité africaine, l'Assemblée a décidé, le 8 octobre, de lever toutes les interdictions et restrictions à l'encontre des relations économiques avec l'Afrique du Sud et de ses ressortissants, et a décidé que l'embargo sur les produits pétroliers devrait cesser à la date où le Conseil exécutif de transition deviendrait opérationnel. Cela s'est maintenant produit. La semaine dernière, le 8 décembre, le Conseil exécutif de transition a tenu sa première réunion officielle. Le Commonwealth, l'Union européenne et de nombreux gouvernements individuels et d'autorités étatiques et locales ont également réagi promptement à l'appel de M. Mandela en levant les interdictions et autres mesures restrictives. Un grand nombre de gouvernements ont maintenant pris des dispositions pour ouvrir, reprendre ou élargir leur présence diplomatique en Afrique du Sud, dans le cadre d'un processus de normalisation facilité par les relations avec les nouvelles structures non raciales et démocratiques aujourd'hui en place.

Je pense qu'il est temps de commencer à se pencher sur les énormes tâches auxquelles le nouveau gouvernement d'unité nationale aura à faire face lorsqu'il commencera à exister, en mai 1994, espérons-le. Le premier des problèmes immédiats de l'après-apartheid sera de commencer à répondre aux grands espoirs de la majorité des Sud-Africains quant à une vie meilleure. Il sera très difficile pour le nouveau gouvernement de le faire au rythme et à l'échelle que l'on attendra de lui. Restructurer l'économie d'un pays est normalement un processus lent et difficile. Il sera encore beaucoup plus difficile dans une Afrique du Sud post-apartheid. Il faut donner au Gouvernement provisoire d'unité nationale qui émergera la possibilité et les moyens de consolider les fondations du nouvel ordre constitutionnel non racial et d'engager le pays dans la voie de la croissance durable et du développement.

L'Afrique du Sud, réconciliée avec elle-même, est une mine d'idées nouvelles pour l'Afrique et le monde entier. Les membres de la communauté internationale, qui ont tant fait, individuellement et collectivement, pour contribuer au démantèlement de l'apartheid, ne peuvent interrompre à mi-chemin leur appui à la nouvelle Afrique du Sud, où les enjeux sont énormes, non seulement pour elle-même, mais également pour la région de l'Afrique australe, pour

l'Afrique dans son ensemble et pour le monde entier. Il faut espérer qu'à cette session de l'Assemblée générale, on adoptera des résolutions qui faciliteront la poursuite de la transition et la consolidation d'une nouvelle Afrique du Sud non raciale et démocratique et qui refléteront la volonté d'aider le Gouvernement d'unité nationale à imprimer des changements tangibles dans la situation de la majorité des Sud-Africains. Il n'y a pas de temps à perdre pour entamer le processus de reconstruction.

Certaines mesures ont déjà été prises. Après l'appel lancé par M. Mandela à l'Organisation des Nations Unies, aussi bien lui que M. De Klerk ont commencé une tournée mondiale en vue d'encourager les investisseurs institutionnels et les dirigeants de sociétés, les banquiers et les administrateurs des caisses de retraite à investir et à faire des affaires dans le pays. Un certain nombre de banques étrangères, en réponse à un appel commun approuvé par les principaux partis et groupes politiques en Afrique du Sud, ont accepté de rééchelonner une dette d'un montant de 5 milliards de dollars qui arrivait à échéance à la fin de l'année. Le marché, qui aura cours jusqu'à l'an 2001, permettra aux créanciers étrangers de convertir la dette en investissement, en utilisant le rand financier en tant qu'incitation supplémentaire.

Qui peut oublier qu'en 1985, c'est la décision des banques étrangères de retirer les prêts à court terme qui a précipité une crise de trésorerie en Afrique du Sud et qui a planté, comme l'a dit un politicien afrikaner en vue, "le dernier clou dans le cercueil de l'apartheid"? De la même manière, nous sommes encouragés par les rapports selon lesquels les parties engagées dans le processus de négociation sont tombées d'accord sur le texte d'une lettre d'intention qui doit accompagner une demande au du Fonds monétaire international pour un emprunt de l'ordre de 800 millions de dollars qui compensera les pertes à l'exportation de l'Afrique du Sud entraînées par la sécheresse dans la région. Nous sommes également encouragés par les rapports selon lesquels la Banque mondiale est prête à fournir une aide au développement à long terme dès que des projets détaillés auront été élaborés et étudiés.

Nous avons tous un intérêt dans l'issue du processus de normalisation de l'Afrique du Sud. Il n'est pas déraisonnable, par conséquent, que la communauté internationale, qui a soutenu pendant si longtemps le peuple opprimé de ce pays, s'attende à ce que ses dirigeants abandonnent maintenant le langage de la division ethnique et autres formes de division stérile que les tenants de l'apartheid ont jadis si obstinément tenté de promouvoir, et qu'ils surmontent leurs divergences pour édifier un avenir commun en continuant à rechercher des solutions globales par la voie de négociations avec toutes les parties intéressées.

La consultation et la négociation culturelle à travers toutes les barrières qui se sont dressées en Afrique du Sud ces trois dernières années sont en réalité une source de grande inspiration, d'espoir et d'une nouvelle assurance que les dirigeants politiques qui représentent les diverses populations d'Afrique du Sud seront en mesure de façonner l'avenir de leur pays non pas avec des fusils ou avec des lances, mais grâce au dialogue patient, à la tolérance et à la compréhension rationnelle de ce que leur interdépendance signifie pour leurs propres intérêts à long terme. La communauté internationale ne peut que compléter ces efforts en encourageant leur fermeté et en apportant une assistance matérielle en vue de faciliter la transition vers une société libre et équitable.

Le moment est venu pour l'Organisation des Nations Unies de lancer et de coordonner, entre ses bureaux et institutions, un processus de planification détaillée de programmes d'assistance sociale et économique, notamment dans les domaines de la mise en valeur des ressources humaines, de l'emploi, de la santé et du logement, et de veiller à ce que ces programmes soient coordonnés de façon efficace avec d'autres institutions internationales et avec les structures non raciales légitimes au sein même de l'Afrique du Sud.

Peut-être la préoccupation immédiate pour tous ceux qui sont réunis ici, et en fait, pour la plupart des Sud-Africains, est-elle de faire en sorte que des élections libres et justes se tiennent au printemps prochain, sous la supervision appropriée d'observateurs internationaux. Après mes consultations en Afrique du Sud, en mars de cette année, avec un large éventail de représentants de haut rang des principaux partis et de dirigeants civiques, religieux, du monde des affaires, des travailleurs, des médias et autres dirigeants non gouvernementaux, j'ai suggéré, entre autres, que l'Organisation des Nations Unies commence à se pencher immédiatement sur les dispositions à arrêter quant aux fonctions et aux capacités des observateurs internationaux chargés de surveiller les élections en Afrique du Sud, et tienne aussi compte du fait que, pour les besoins d'une surveillance efficace du processus électoral dans son ensemble, le déploiement des observateurs devrait commencer plusieurs mois avant les élections elles-mêmes.

Maintenant que le Conseil exécutif de transition fonctionne et que la Commission électorale indépendante ainsi que l'Office indépendant de radiodiffusion-télévision seront bientôt mis en place, il est urgent d'entamer des consultations avec les deux premiers organes et avec le Conseil de sécurité au sujet de l'aide que pourraient fournir les Nations Unies et la communauté internationale dans le processus électoral. A cet égard, je suis heureux de noter qu'en consultation avec le Conseil de sécurité, le

Secrétaire général a déjà commencé les préparatifs des tâches complexes et délicates qui s'y rapportent.

J'espère que ces recommandations ainsi que les autres qui figurent dans le rapport du Comité spécial remporteront le même consensus que celui avec lequel les Nations Unies ont, ces quatre dernières années, appuyé le processus d'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud par des moyens pacifiques.

Comme l'a déclaré M. Mandela dans l'allocution historique qu'il a prononcée dans cette salle en septembre dernier, il est important que le vaste réseau d'organisations non gouvernementales avec lesquelles les Nations Unies maintiennent une coopération étroite depuis des décennies portent maintenant, au moment de l'avènement d'une nouvelle ère, leurs activités sur le renforcement du changement démocratique et les activités liées au développement.

En août dernier, le Comité spécial a coorganisé des consultations communes des ONG internationales et locales au sujet des besoins des communautés rurales et des townships de l'Afrique du Sud et du rôle des organisations non gouvernementales internationales et locales pour contribuer à satisfaire ces besoins. Quelque 65 participants, notamment plusieurs organisations non gouvernementales et locales sud-africaines qui prenaient part pour la première fois à ces activités, ont participé à cette réunion, qui s'est tenue à Genève.

Le Comité spécial a en outre parrainé un colloque historique sur la tolérance politique, qui a eu lieu à Cape Town en juillet dernier et auquel ont participé des personnalités des médias, des journalistes et autres guides de l'opinion d'Afrique du Sud. Il était coparrainé par deux organisations non gouvernementales sud-africaines indépendantes hautement respectées, à savoir l'Institut pour une alternative démocratique en Afrique du Sud et l'Institut de démocratie multipartite.

Le Comité spécial prépare actuellement un séminaire à Londres, initialement — prévu pour ce mois-ci, mais reporté au mois de janvier — pour placer dans une perspective internationale les priorités politiques de la nouvelle Afrique du Sud qui doivent retenir au cours des premières années l'attention d'un gouvernement non racial et démocratique. Je manquerais à mes devoirs de Président du Comité spécial si je ne rendais pas hommage au travail remarquable accompli au fil des ans par le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, sous la présidence sage et avisée de l'Ambassadeur Huslid, de la Norvège, et par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, sous la présidence avisée et

éclairée de l'Ambassadeur Peter Osvald, de la Suède. Ensemble, ils ont fourni une aide très nécessaire dans le domaine de l'enseignement et de la formation à de très nombreux Sud-Africains défavorisés ainsi qu'une aide humanitaire et juridique non moins nécessaire aux victimes de l'apartheid. Le Comité spécial lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle contribue à ces programmes d'aide pendant la période de transition.

Nous sommes au seuil d'une nouvelle ère en Afrique du Sud. Elle est à la fois pleine de promesses et d'incertitudes et de dangers. Il appartient, certes, aux Sud-Africains eux-mêmes de mener à bien le processus de changement politique pacifique, mais ils ont besoin de l'appui moral et matériel de la communauté internationale en ce moment crucial. N'oublions pas que leur but — une démocratie non raciale et non sexiste — est également le but que la communauté internationale a accepté à l'unanimité d'appuyer en Afrique du Sud.

C'est mon espoir et mon vœu que de voir cette évolution en Afrique du Sud faire de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale la dernière session ayant à examiner ce point de l'ordre du jour sous sa forme actuelle. J'espère aussi ardemment que le Comité spécial contre l'apartheid sera en mesure de présenter un rapport final à l'Assemblée générale peu après la fin des premières élections démocratiques non raciales en Afrique du Sud en 1994, et que ce rapport pourra fièrement être marqué du cachet "Mission accomplie".

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole au Rapporteur du Comité spécial contre l'apartheid, M. Suresh Kumar Goel, de l'Inde, qui va présenter le rapport du Comité spécial.

M. Goel (Inde), Rapporteur du Comité spécial contre l'apartheid (*interprétation de l'anglais*) :

J'ai le privilège et l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport du Comité spécial contre l'apartheid (A/48/22). Ce rapport, dont le contenu représente le consensus du Comité spécial contre l'apartheid, a été adopté par le Comité lors d'une séance officielle tenue le 3 novembre.

Le rapport de cette année met en avant non seulement les événements importants qui se sont déjà produits dans le processus de négociation en cours dans le pays en vue de la création d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale, mais en outre les mesures adoptées par la communauté internationale, et en particulier du Comité spécial, pour aider et faciliter ce processus. Le rapport compte sept chapitres, intitulés "Introduction", "Evolution politique en Afrique du Sud", "Situation socio-économique", "Relations de l'Afrique du Sud avec l'extérieur", "Réaction internationale aux événements d'Afrique du Sud", "Récapitulation

des travaux du Comité spécial" et "Conclusions et recommandations". Le rapport a deux annexes.

La préparation de ce rapport a donné lieu à une vaste recherche d'étude et à une collecte de données durant les 12 derniers mois. Parmi les sources figurent divers instituts et organisations de recherche, des périodiques et des rapports spéciaux sur différents aspects de la situation et de l'évolution en Afrique du Sud, ainsi que des déclarations et communiqués de presse du Comité spécial.

Ce rapport a pour but de présenter l'évolution en Afrique du Sud afin d'arrêter un ensemble de conclusions et de recommandations pour guider le travail de l'Assemblée et du Comité spécial dans ce qui sera, le Comité l'espère, la culmination de son travail et l'exécution de son mandat.

Le chapitre sur l'évolution politique en Afrique du Sud, qui commence à la page 4, pourrait être considéré comme le chapitre essentiel du rapport. Il souligne les négociations multipartites et les accords conclus concernant l'élection d'une assemblée constituante et d'autres dispositions importantes pour la transition en Afrique du Sud. Il évoque aussi les questions en suspens et les problèmes restant à résoudre dans le cadre du processus de négociation, ainsi que les efforts entrepris pour faire participer l'éventail le plus large possible de parties et d'opinions.

Ces efforts, et notamment les réunions bilatérales des parties et groupes qui n'ont pas pleinement participé au processus, sont présentés dans la section C, intitulée "Autres événements politiques concernant le processus de règlement pacifique". Cette section mentionne, aux paragraphes 38 et 39, la demande présentée par M. Mandela à la séance du Comité spécial du 24 septembre concernant la levée des sanctions économiques, suivie, aux paragraphes 40 et 41, d'une mention du discours de M. Benny Alexander, Secrétaire général du Pan African Congress au Comité spécial, le 28 septembre.

Le rapport ayant été achevé fin octobre, les événements ultérieurs, tels que les accords sur la constitution pour la période de transition, la loi électorale et la mise en place effective du Conseil exécutif transitoire, le 7 décembre, ne figurent pas dans ce rapport. Pour la même raison, le discours prononcé le 10 novembre par le chef Mangosuthu Buthelezi, Président de l'Inkatha Freedom Party, à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation, n'est pas mentionné. Le Président nous a toutefois fourni une mise à jour des événements les plus importants survenus depuis.

La décision consensuelle adoptée par l'Assemblée générale le 8 octobre de lever les sanctions économiques est mentionnée au paragraphe 42, et au paragraphe 43 mention

est faite du prix Nobel décerné conjointement à M. Mandela et à M. De Klerk.

Viennent ensuite la partie D du chapitre, intitulée "Violence et intimidation", et la partie E, intitulée "L'Accord national de paix".

Le chapitre III, intitulé "Situation socio-économique" en Afrique du Sud, contient une analyse de l'économie sud-africaine ainsi que des questions socio-économiques auxquelles le pays doit faire face alors qu'il entreprend un effort de reconstruction nationale bien nécessaire en vue de corriger les larges disparités qui existent dans le développement socio-économique de divers secteurs de la population en Afrique du Sud en raison de l'apartheid institutionnalisé qui a régné pendant des décennies. Le chapitre porte également sur les mesures prises actuellement pour répondre aux besoins critiques des divers secteurs socio-économiques.

Le chapitre IV, intitulé "Relations de l'Afrique du Sud avec l'extérieur", présente les faits nouveaux en ce qui concerne la levée des sanctions et les mesures prises par divers pays et organisations intergouvernementales en vue de la normalisation des relations diplomatiques, commerciales, financières et autres avec l'Afrique du Sud. La partie C de ce chapitre, intitulé "Questions militaires", porte sur les crédits alloués à la défense, les importations et les exportations d'armes et de matériel militaires, d'autres questions militaires ainsi que sur l'arsenal nucléaire de l'Afrique du Sud et son démantèlement.

Le chapitre V, "Réaction internationale aux événements d'Afrique du Sud", comprend la partie A qui contient un rapport d'ensemble de l'action menée dans le cadre des Nations Unies pendant la période considérée. Elle comprend les mesures adoptées par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, ainsi que par les institutions spécialisées des Nations Unies, pour apporter une aide humanitaire aux couches défavorisées de l'Afrique du Sud. La partie B présente un compte rendu des actions menées par les organisations intergouvernementales pour faciliter le processus démocratique en Afrique du Sud. Elle met en relief les initiatives prises par l'Organisation de l'unité africaine, la Communauté européenne, le Commonwealth et les gouvernements individuels, ainsi que les organisations non gouvernementales.

Le chapitre VI, "Récapitulation des travaux du Comité spécial", présente une description détaillée des activités menées par le Comité spécial pendant la période considérée, y compris une analyse de l'évolution politique en Afrique du Sud et les prises de position à ce sujet. Cette partie présente un compte rendu de la Mission dont a été chargé le Président du Comité spécial en Afrique du Sud, du 1er au 11 mars 1993, ainsi que du Colloque sur la tolérance

politique, tenu à Cape Town du 30 juillet au 1er août 1993. Il comprend également une brève description des consultations avec les mouvements anti-apartheid et les organisations non gouvernementales tenues à Genève du 30 novembre au 1er décembre de l'année dernière et les consultations communes des organisations non gouvernementales d'Europe et d'Amérique du Nord, tenues à Genève les 30 et 31 août 1993.

Le chapitre VII contient les conclusions et les recommandations du Comité spécial, qui dans l'ensemble réaffirment l'appui au processus de négociation pacifiques qui doit conduire à une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. Il engage également la communauté internationale à aider à créer des conditions économiques stables en Afrique du Sud en fournissant une aide matérielle, financière et autre appropriée aux Sud-Africains et recommande que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions lancent sans retard un programme coordonné d'assistance socio-économique. Le Comité spécial continuera de suivre de près l'évolution en Afrique du Sud; à maintenir des contacts avec les milieux universitaires, les travailleurs, le patronat et les collectivités municipales, notamment des associations communautaires et autres organisations non gouvernementales; à consulter les parties au processus politique, les structures non raciales et légitimes et le gouvernement non racial, issu d'élections démocratiques, afin de faciliter la reprise de la participation de l'Afrique du Sud aux travaux de l'Assemblée générale; et à soumettre, aussitôt que possible après l'instauration d'un gouvernement démocratique, un rapport final à l'Assemblée générale.

Nous avons cherché cette année à rédiger un rapport complet, qui rende compte également des principaux faits politiques de nature à marquer un tournant dans la longue histoire de la campagne contre le système d'apartheid. Au nom du Comité spécial et de son groupe de rédaction, ainsi qu'en mon nom propre, je tiens à exprimer au Secrétariat notre chaleureuse reconnaissance et notre sincère gratitude pour la précieuse coopération qu'il nous a fournie dans la préparation du rapport de cette année. Au fil des ans, la collaboration harmonieuse entre le Secrétariat et le Comité spécial a permis d'accomplir sans heurt et avec efficacité les tâches du Comité spécial. Je tiens également à remercier le Président du Comité spécial contre l'apartheid de ses conseils utiles et de son aide au cours de la préparation du rapport.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole au Président du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud.

M. Nyakyi (République-Unie de Tanzanie), Président du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la

fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud (*interprétation de l'anglais*) :

Je suis particulièrement heureux de prendre la parole au nom du Groupe intergouvernemental dans le cadre de ce débat, le plus important peut-être dans toute l'histoire de la participation de l'Organisation des Nations Unies à la question de l'Afrique du Sud.

Nous assistons à la fin d'un chapitre de la lutte contre l'apartheid et au début d'un nouveau chapitre d'espoir, de paix, de démocratie et de respect de la dignité de l'homme en Afrique du Sud. Aujourd'hui notre débat est réellement un événement historique. Nous nous réunissons quelques jours après la première réunion du Conseil exécutif transitoire en Afrique du Sud, qui est chargé de veiller à ce que les premières élections démocratiques et non raciales dans l'histoire du pays se déroulent de façon libre et juste. Les participants au processus de négociation multipartite en Afrique du Sud sont parvenus à des accords historiques, notamment la décision de fixer au 27 avril 1994 la date des premières élections démocratiques en Afrique du Sud, la création et le début des travaux du Conseil exécutif transitoire, la création d'un Office indépendant de radiodiffusion-télévision et d'une Commission indépendante chargée des médias, la Constitution provisoire, et d'autres mesures pour assurer la transformation de l'Afrique du Sud en une société libre, démocratique et non raciale.

Le Groupe intergouvernemental estime que ces réalisations ont entraîné un changement profond et irréversible en Afrique du Sud, comme demandé dans la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée par consensus à la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Ces événements ont également encouragé l'adoption le 8 octobre dernier de la résolution 48/1 dans laquelle l'Assemblée a notamment décidé de lever l'embargo pétrolier à compter de la date d'entrée en activité du Conseil exécutif transitoire.

Compte tenu de ces événements, le Groupe intergouvernemental a décidé que le moment était venu pour l'Assemblée générale de recommander de mettre fin à son mandat. Les membres du Groupe intergouvernemental sont arrivés à la fin du voyage qui a commencé en cette instance en 1986 lorsque les Etats membres ont décidé de constituer notre groupe chargé notamment de surveiller l'application de l'embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud. Le but premier était d'aider les gouvernements à appliquer leur embargo pétrolier ou des directives analogues contre l'Afrique du Sud.

La lutte du peuple d'Afrique du Sud pour l'élimination de l'apartheid est entrée dans une période cruciale au milieu des années 80. A mesure que la répression et l'oppression

s'intensifiaient, la communauté internationale, et en particulier l'Organisation, lançait de plus en plus d'appels pour que des mesures efficaces soient prises afin d'aider le peuple d'Afrique du Sud dans la juste lutte qu'il menait pour libérer son pays de l'apartheid et du racisme. L'embargo pétrolier était l'un des moyens d'exercer des pressions sur les autorités sud-africaines pour les obliger à renoncer à leur politique d'apartheid.

Le Groupe intergouvernemental a été créé par la résolution 41/35 F de l'Assemblée générale du 10 novembre 1986. Les mesures qui le composent viennent de tous les groupes géographiques représentés à l'Organisation des Nations Unies. Je suis fier de déclarer que tout au long de ces années nous avons travaillé sur la base du consensus. De nombreux Etats Membres nous ont apporté leur coopération. Nous avons toujours dit et redit que nous n'avions pas pour tâche d'accuser ou de montrer du doigt tel ou tel gouvernement, mais d'aider les gouvernements à appliquer leur propre politique, parce que l'embargo sur le pétrole était une mesure volontaire universellement appuyée par tous les Etats.

Cependant, force est de reconnaître que l'embargo n'a pas eu le succès escompté par l'Organisation des Nations Unies. Dès le début, un certain nombre de pays importants sur le plan du commerce pétrolier ont refusé de coopérer avec le Groupe intergouvernemental. L'embargo n'a pas non plus reçu le soutien du Conseil de sécurité. Il était donc évident dès le départ que, malgré les efforts acharnés déployés par le Groupe intergouvernemental, l'embargo ne parviendrait pas à empêcher le régime de s'approvisionner en pétrole et d'avoir accès à la technologie et aux services d'experts dont il avait besoin pour son industrie pétrolière.

Comme le Groupe l'a souligné à maintes reprises, cela ne signifie toutefois pas que l'embargo n'ait pas eu d'incidence sur le régime. En fait, les tentatives de ce dernier pour le mettre en échec revenaient à reconnaître clairement ses incidences sur l'économie du pays. Mais les preuves ne manquent pas qui montrent également que le régime a réussi à s'approvisionner mais en payant très cher. Il ressort d'estimations fiables que, grâce à l'embargo, la facture des importations de pétrole lui a coûté plus de 2 milliards de dollars de plus. Les manoeuvres illégales auxquelles le régime a eu recours pour dissimuler l'identité de ses fournisseurs de pétrole et des navires qui l'acheminaient ont augmenté le coût de la facture pétrolière, augmentation à laquelle a également contribué le coût de ses stocks et de ses installations ainsi que de ses énormes investissements dans la très coûteuse industrie de transformation du charbon en pétrole.

L'effet combiné des pressions extérieures, notamment l'embargo sur le pétrole, a contraint le Gouvernement sud-

africain à capituler. Ce n'est que lorsqu'il est clairement apparu que la communauté internationale était résolue à élargir, durcir et intensifier la pression qu'elle avait imposée contre le régime jusqu'à ce qu'il renonce à sa politique d'apartheid que ce dernier a accepté de négocier pour mettre fin à l'apartheid et édifier une société unie, démocratique et non raciale en Afrique du Sud. Cet objectif est sur le point d'être atteint, grâce aux immenses sacrifices consentis par le peuple sud-africain et au soutien que lui a apporté la communauté internationale dans sa lutte héroïque.

Prenant la parole l'année dernière à l'Assemblée au nom du Groupe intergouvernemental, j'ai demandé instamment aux Etats Membres de faire un dernier effort en nous aidant à mettre en place les éléments indispensables à un changement démocratique. J'ai réaffirmé la position du Groupe, à savoir que nous ne prolongerions pas nos travaux au-delà de la période nécessaire pour achever notre tâche et que ce serait seulement lorsque le peuple sud-africain, par l'intermédiaire des mouvements de libération, en tant que ses représentants véritables, et d'autres forces démocratiques, aurait établi que les changements intervenus en Afrique du Sud étaient profonds et irréversibles que nous estimerions avoir rempli notre mandat. Nous sommes parvenus à ce stade. L'adoption, le 8 octobre 1993, de la résolution 48/1 de l'Assemblée générale constitue la reconnaissance, par la communauté internationale, qu'une transformation fondamentale est en cours en Afrique du Sud et que, même si des obstacles demeurent sur la voie menant à l'objectif final, l'engagement du gouvernement à l'égard du changement peut maintenant être pris au sérieux.

C'est donc avec un sentiment de profonde satisfaction et de réussite que nous proposons de mettre fin à nos travaux. Nous pensons que le travail que nous avons accompli ces sept dernières années sera utile à l'Organisation des Nations Unies dans les efforts qu'elle déploiera dans l'avenir pour assurer le contrôle efficace des sanctions et autres mesures contraignantes.

La levée des sanctions signifie qu'elles ont atteint leur objectif. Mais tant qu'il existera des obstacles susceptibles de faire échouer le processus de paix, l'Organisation des Nations Unies doit poursuivre la lutte engagée pour la transformation démocratique de l'Afrique du Sud. La violence reste l'une des menaces les plus graves au processus de paix. Le contrôle extérieur, bien qu'utile, n'a pas suffi à dissuader les auteurs de cette violence. Il faut absolument renforcer la présence de contrôleurs extérieurs, surtout celle de l'ONU, tant pour relever le défi actuel que pour prévenir une recrudescence de la violence au moment où l'on commence à préparer la tenue, en avril prochain, des premières élections démocratiques.

J'ai eu l'honneur de représenter le Groupe intergouvernemental à la Conférence de solidarité internationale organisée par l'African National Congress d'Afrique du Sud (ANC), qui s'est tenue à Johannesburg en février 1993. Cette conférence a permis de faire la démonstration de l'appui apporté non seulement à l'ANC mais à toutes les forces démocratiques qui font tout leur possible pour préparer la voie à un changement démocratique en Afrique du Sud. Elle reflète aussi l'élan imprimé par les forces démocratiques à l'édification d'une société libre et démocratique en Afrique du Sud. La solidarité de la communauté internationale, alliée aux efforts du peuple sud-africain pour éliminer l'apartheid et créer une société démocratique et non raciale en Afrique du Sud, s'est clairement manifestée lors de cette conférence. Le fait qu'une réunion tenue dans une Afrique du Sud non libérée a pu attirer 650 participants venus de l'étranger, dont plus de 250 représentaient une centaine d'organisations, est un événement majeur. Cette réunion a démontré de manière spectaculaire la puissance des forces anti-apartheid et démocratiques d'Afrique du Sud, l'ampleur de leur appui extérieur et leur détermination commune de vaincre l'apartheid. Nous sommes convaincus que cette solidarité se maintiendra et se renforcera dans les années à venir.

Avant d'achever ma déclaration, j'aimerais remercier les membres du Groupe intergouvernemental de leur soutien et de leur coopération. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec eux. Je tiens également à remercier très sincèrement de leur contribution les mouvements de libération d'Afrique du Sud : l'African National Congress d'Afrique du Sud et le Pan Africanist Congress of Azania. De nombreux Etats Membres ont apporté une coopération précieuse au Groupe en répondant à ses questions et en lui soumettant de la documentation, ce qui a facilité sa tâche. Je les en remercie. Je voudrais aussi, au nom du Groupe, remercier le Secrétariat des services qu'il lui a rendus et sans lesquels il n'aurait pas pu atteindre son objectif. De nombreuses organisations non gouvernementales et des particuliers s'occupant de questions relatives aux droits de l'homme, juridiques et universitaires ont aidé le Groupe dans son travail, et je tiens à les en remercier dans cette déclaration finale.

Enfin, je voudrais exprimer ma profonde gratitude au Bureau de recherche sur la navigation d'Amsterdam, aux Pays-Bas qui s'est efforcé inlassablement et de manière désintéressée d'aider le Groupe intergouvernemental à atteindre ses objectifs. Cette organisation non gouvernementale, plus qu'aucune autre organisation, a contribué au succès du Groupe intergouvernemental. Son dévouement à la cause a été total; il n'a épargné aucun effort pour aider le Groupe à remplir son mandat. Pendant toutes ces années il a surveillé l'embargo sur le pétrole, acquérant en la matière une compétence qui, j'en suis certain, rendra de grands

services à notre organisation s'il lui arrive d'être confrontée dans l'avenir à des situations analogues.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne la parole à M. Moreno Fernández, de Cuba, Rapporteur du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud.

M. Moreno Fernández (Cuba), Rapporteur du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud (*interprétation de l'espagnol*) :

A la suite de la déclaration exhaustive que vient de faire l'Ambassadeur Nyakyi, Président du Groupe intergouvernemental, je serai très bref.

C'est pour moi un honneur, au nom du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, que de présenter à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale le septième et dernier rapport du Groupe (A/48/43).

Ce rapport est composé de quatre chapitres et de quatre annexes.

L'introduction — chapitre I — rappelle comment le Groupe intergouvernemental a été créé et décrit son mandat et ses méthodes de travail; il indique quels pays ont été membres du Groupe depuis sa création.

Le chapitre II porte sur les activités du Groupe intergouvernemental, qui comprennent les enquêtes menées sur les cas de présumées violations de l'embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud et une étude des cas d'escales en Afrique du Sud de navires capables de transporter du pétrole ou de produits pétroliers. Les annexes I et II énumèrent les cas de violations présumées, et les annexes III et IV portent sur la surveillance des escales.

Le chapitre III du rapport examine le statut de l'embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud ainsi que le processus de négociations en cours dans ce pays pour y instaurer une société unie, démocratique et non raciste.

Le chapitre IV du rapport contient les conclusions et recommandations. Le Groupe intergouvernemental y approuve la décision prise par le Comité ad hoc de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sur l'Afrique australe de lever l'embargo pétrolier

"après l'établissement et l'entrée en fonctions du Conseil exécutif de transition." (A/48/43, par. 32)

Il s'est aussi félicité de l'adoption de la résolution 48/1, dans laquelle l'Assemblée générale a décidé que l'embargo devrait être levé à compter de la date d'entrée en activité du Conseil exécutif transitoire. Par conséquent, comme le Conseil ayant commencé ses travaux le 7 décembre, le Groupe intergouvernemental recommande que le mandat dont il s'acquitte depuis 1985 soit terminé dès l'adoption par l'Assemblée générale du rapport que j'ai l'honneur de présenter.

Le Groupe intergouvernemental, pendant ses années d'activité, a constamment demandé aux Etats Membres de coopérer avec lui afin qu'il puisse s'acquitter des tâches qui lui avaient été confiées. Le 31 août dernier, le Groupe a demandé à quelques Etats de lui fournir des renseignements sur des cas précis de violations présumées de l'embargo pétrolier et d'escales; cette information apparaît aux annexes II et IV du rapport. Comme le mandat du Groupe se terminera dès l'adoption du rapport que je présente, ce dernier recommande qu'il soit demandé au Secrétaire général de publier les réponses des Etats Membres aux demandes d'information qui leur ont été adressées par le Groupe intergouvernemental. Cette publication pourrait prendre la forme d'une annexe au présent rapport.

Enfin, et avec la satisfaction d'avoir contribué au processus d'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud, je demande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport que je viens de présenter et d'approuver les recommandations qu'il contient.

M. Wlosowicz (Pologne), Vice-Président, assume la présidence.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole au Président du Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, M. Martin Huslid, de la Norvège, qui va présenter le projet de résolution A/48/L.37.

M. Huslid (Norvège), Président du Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe (*interprétation de l'anglais*) : En ma qualité de Président du Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe (UNETPSA), je suis heureux de présenter le projet de résolution contenu dans le document A/48/L.37. J'ai pris note avec gratitude des paroles aimables prononcées au sujet du Programme et à mon égard par l'Ambassadeur Gambari, Président du Comité spécial contre l'apartheid, dans sa déclaration brillante de ce matin.

Au sujet du projet de résolution, j'ai été informé que, depuis sa publication, de nouveaux pays ont indiqué leur

intention de le parrainer. Jusqu'à maintenant, ces pays sont : Myanmar, Portugal et Bénin, ce qui porte à 29 le nombre des auteurs. Nous sommes heureux que cette gamme étendue de pays auteurs, appartenant à tous les groupes régionaux, reflète le large appui de la communauté internationale pour les travaux importants de ce programme.

Je suis heureux de dire que depuis sa création en 1967, et tout au long de ses 26 années d'existence, l'UNETPSA a toujours été un véritable programme humanitaire, qui a servi à illustrer concrètement la volonté qui anime de longue date l'Organisation d'assurer des programmes adéquats d'éducation et de formation pour les étudiants désavantagés de la région de l'Afrique australe. Pendant toute cette période, l'UNETPSA a reçu plus de 39 000 demandes de bourses, et plus de 8 500 étudiants ont complété leurs études dans un large éventail de domaines dans plus de 30 pays. La gamme étendue des programmes de formation offerts allait de la formation professionnelle post-secondaire aux études supérieures. Les programmes comprenaient une formation spécialisée de courte durée et des stages ainsi qu'une formation professionnelle, souvent dans des domaines non disponibles en Afrique du Sud. Pendant l'année académique 1992-1993, 2 553 étudiants ont poursuivi leurs études et leur formation sous le parrainage de l'UNETPSA dans des domaines d'études prioritaires comme l'agriculture, la comptabilité, l'économie, la gestion commerciale, l'administration publique, la technologie des communications et de l'information, les politiques et la planification scolaires, l'ingénierie, les sciences, les relations internationales et la diplomatie, le droit, la santé publique et la médecine générale, la planification et le développement urbains. Quelque 96 % des étudiants parrainés par le Programme viennent d'Afrique du Sud et 4 % de Namibie.

Au cours de la période à l'examen, 94 étudiants namubiens ont continué leurs études et leur formation sous l'égide du Programme. Depuis le 31 décembre 1992, sur la recommandation du Comité consultatif, le Programme a cessé d'octroyer de nouvelles bourses aux étudiants namubiens. Cependant, en consultation avec les autorités namubiennes, l'UNETPSA continuera de parrainer les étudiants qui sont arrivés avant la date de l'interruption jusqu'à la fin des cours pour lesquels des bourses ont été octroyées. Je suis heureux de noter que des centaines d'étudiants namubiens et sud-africains qui ont reçu une formation dans des disciplines clefs sont rentrés chez eux et mettent leurs connaissances, leur formation et leur expérience en pratique, contribuant ainsi de façon importante au développement de leurs pays.

L'exécution du Programme a été très satisfaisante. Cependant, je dois dire que les contributions et les promesses de contributions que l'UNETPSA a reçues entre le 1er septembre 1992 et le 31 août 1993 l'ont été moins. En

tout, le montant total de ces contributions s'élève à un peu plus de 4 millions de dollars des Etats-Unis. Cela représente une baisse regrettable des ressources d'environ 25 %, une réduction importante par rapport aux 5,4 millions reçus l'année dernière. Cependant, je suis heureux de pouvoir vous dire que malgré la baisse importante de revenus, le nombre total des étudiants parrainés est passé de 2 108 à 2 553 depuis l'année dernière, grâce principalement à une allocation rentable des ressources destinées aux projets d'éducation et de formation à l'intérieur de l'Afrique du Sud et dans d'autres pays où la formation est peu coûteuse, et pour des programmes de télé-enseignement en Afrique du Sud.

D'autre part, quelques bourses pour des programmes de formation spécialisée de courte durée et des études universitaires dans des domaines prioritaires ont été offertes en Amérique du Nord, en Europe et au Japon. Ces bourses ont été octroyées en coopération avec d'autres programmes d'éducation et d'organismes octroyant des bourses, qui partagent les coûts avec l'UNETPSA et aident les diplômés et les stagiaires à trouver des emplois en Afrique du Sud.

L'accroissement du nombre total d'étudiants parrainés par l'UNETPSA est également dû à un plus grand nombre d'arrangements de coparrainage passés avec d'autres programmes d'éducation et d'organismes octroyant des bourses, des organisations non gouvernementales et des établissements d'enseignement, à la fois à l'intérieur de l'Afrique du Sud et à l'étranger.

A cet égard, j'ai le grand plaisir de dire que le Programme a mis au point de nouveaux projets de coparrainage à l'intérieur de l'Afrique du Sud avec un certain nombre d'universités et d'instituts polytechniques, comprenant des programmes de formation de cadres qui aboutissent la plupart du temps à l'octroi de diplômes professionnels et au placement direct. Des programmes d'encadrement à court terme et des programmes d'enseignement technique, le recyclage des enseignants, l'octroi de bourses universitaires et des programmes de télé-enseignement ont également été réalisés pendant cette période.

Au cours de l'année dernière, 172 étudiants parrainés par le Programme dans des établissements d'enseignement traditionnellement noirs et autres en Afrique du Sud ont achevé leurs études et offert leur expérience nouvellement acquise dans des domaines où le manque de personnel noir était particulièrement prononcé.

Je suis heureux de vous dire que l'UNETPSA continuera à accorder la priorité aux possibilités d'enseignement et de formation à l'intérieur de l'Afrique du Sud, et que 2,4 millions de dollars des Etats-Unis ont été alloués au titre de son plan de travail pour 1993-1994 à cette fin.

L'objectif principal de l'UNETPSA consiste maintenant à contribuer à la mise en valeur des ressources humaines pour une nouvelle Afrique du Sud non raciale et démocratique. Les activités de l'UNETPSA en Afrique du Sud visent en conséquence à permettre aux Sud-Africains défavorisés à se préparer, grâce à des programmes d'éducation et de formation intensifs, aux nouveaux rôles et responsabilités qui les attendent dans la nouvelle Afrique du Sud. Un financement prioritaire à l'intérieur de l'Afrique du Sud vise à renforcer les capacités institutionnelles des universités et des organisations non gouvernementales, notamment grâce à la spécialisation des jeunes fonctionnaires et des diplômés dans les universités traditionnellement fréquentées par les Noirs et les autres universités, et en formant des cadres noirs qui faciliteront la transition vers une société démocratique.

Une des préoccupations les plus immédiates et les plus appropriées du Programme pendant la transition consiste à former des avocats et des juges noirs pour une administration efficace de la justice en Afrique du Sud dans la période de post-apartheid, tout en mettant l'accent sur les droits de l'homme.

Un autre objectif important de l'UNETPSA, étant donné l'urgence et les dimensions de la crise de l'enseignement dans ce pays, consiste à former des cadres pour opérer un changement dans l'enseignement à tous les niveaux, y compris des enseignants, des éducateurs, des planificateurs, des spécialistes de programmes d'enseignement et des administrateurs, en vue d'une restructuration majeure du système d'enseignement. Au cours de l'année écoulée, un certain nombre de nouvelles bourses ont été créées pour améliorer la qualité de l'enseignement dans le domaine de l'administration et de la gestion.

Enfin, il convient de noter que la formation et le placement de cadres de moyen et de haut niveau dans les secteurs clefs de la science et de la technique demeurent un des principaux objectifs de l'UNETPSA.

Les événements qui se sont produits récemment en Afrique du Sud sont prometteurs et permettent d'espérer que la transition officielle vers une société démocratique non raciale s'achèvera dans les mois à venir. Cependant, l'ampleur et l'urgence des besoins d'enseignement et de formation auxquels le pays doit faire face pendant la transition et au-delà sont considérables, alors que l'Afrique du Sud s'efforce de se débarrasser de l'héritage des décennies d'apartheid. La communauté internationale peut contribuer de façon efficace à la satisfaction de ces besoins.

A cet égard, l'UNETPSA espère bénéficier de la coopération et de l'appui continu des gouvernements et des institutions intergouvernementales et non gouvernementales

avec lesquels il a travaillé en étroite collaboration pendant tant d'années. Qu'il me soit permis d'exprimer, au nom du Comité consultatif, ma reconnaissance aux Etats Membres, aux organisations et aux institutions qui ont contribué au succès du Programme. Je voudrais noter que, outre les pays donateurs qui sont mentionnés dans le rapport, l'Indonésie, l'Irlande et la Malaisie ont fait des contributions depuis que le rapport a été imprimé.

Alors que l'Afrique du Sud avance vers un nouvel avenir démocratique, il convient de souligner l'importance de la fourniture d'assistance continue de la part de la communauté internationale. Donc, une fois de plus, je demande l'appui des Etats Membres pour permettre à l'UNETPSA de faire face aux demandes en faveur de l'enseignement et de la formation des Sud-Africains défavorisés en Afrique du Sud et à l'étranger.

Avant de terminer, je voudrais également exprimer, au nom du Comité consultatif, notre reconnaissance pour l'assistance et l'appui précieux que le Secrétaire général a accordés au Programme. Nous remercions également M. Johan Nordenfelt, chef du Centre contre l'apartheid, et ses collaborateurs, ainsi que les membres de la section des bourses. Enfin, je voudrais en particulier exprimer notre reconnaissance au directeur du Programme, M. Abdennour Abrous.

Le compte à rebours pour l'avènement d'une démocratie constitutionnelle non raciale en Afrique du Sud est assez avancé. "Qu'une nouvelle ère soit", a proclamé M. Mandela à la fin de son allocution émouvante lorsque, avec le Président De Klerk, il a reçu le prix Nobel de la paix à Oslo, il y a trois jours. Toutefois, M. Mandela serait certainement le premier à admettre que de nombreux défis doivent encore être relevés avant que la perspective d'une nouvelle Afrique du Sud devienne une réalité tangible. Le plus visible de ces défis est probablement la nécessité d'offrir aux jeunes Sud-Africains démunis des possibilités durables d'avoir un accès égal à l'éducation et à la formation nécessaires pour améliorer leur vie, et, ce qui est tout aussi important, prendre pleinement part au développement de leur nouvelle société démocratique et non raciale. L'engagement continu de la communauté internationale est vital afin que ce défi soit relevé. C'est dans cet esprit que j'invite l'Assemblée générale à voter unanimement en faveur de ce projet de résolution.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole au Président du Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, M. Peter Osvald, de la Suède, qui va présenter le projet de résolution A/48/L.36 dans le cadre de sa déclaration.

M. Osvald (Suède), Président du Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud (*interprétation de l'anglais*) :
En tant que Président du Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, j'ai le privilège de présenter le projet de résolution A/48/L.36 au nom des coauteurs du texte, auxquels j'exprime ma reconnaissance pour leur appui utile et constant. Je voudrais aussi dire que le Bénin et la Chine doivent être ajoutés à la liste des coauteurs du projet de résolution.

Le Fonds d'affectation spéciale a, depuis près de 30 ans, fourni une aide humanitaire, juridique et de secours aux personnes persécutées en raison de leur opposition à l'apartheid et à celles qui ont dû s'exiler et chercher refuge dans les pays voisins ou ailleurs. Cette aide a été rendue possible grâce à l'appui constant et aux contributions généreuses d'Etats Membres, qui ont versé plus de 50 millions de dollars depuis la création du Fonds en 1965. Le document A/48/523 comprend une liste à jour des pays ayant contribué au Fonds. De plus, des contributions ont également été versées cette année par la Malaisie, le Brésil, l'Indonésie et la Turquie.

Depuis sa création et jusqu'en 1990, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud a oeuvré par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales hors-Afrique du Sud afin de s'acquitter de son mandat humanitaire. Toutefois, à la lumière des circonstances nouvelles et des événements positifs survenus en Afrique du Sud, l'Assemblée générale a mandaté le Fonds d'affectation spéciale en décembre 1991 pour qu'il appuie le travail effectué par des organisations humanitaires à base élargie en Afrique du Sud dans les domaines juridique et humanitaire. Les organisations qui ont reçu un appui du Fonds ont, au fil des ans, beaucoup travaillé pour aider les personnes persécutées en vertu de la législation discriminatoire en Afrique du Sud, ainsi que leurs familles. Au nom du Fonds d'affectation spéciale, je souhaite remercier ces organisations pour leur travail utile.

En adoptant le projet de résolution dont elle est saisie, l'Assemblée générale approuverait le rapport du Secrétaire général sur le Fonds d'affectation spéciale et soulignerait que la communauté internationale doit continuer d'offrir une assistance dans les domaines humanitaire, juridique et de l'enseignement. L'Assemblée reconnaîtrait également que le Fonds a un rôle important à jouer pendant la phase finale de l'élimination de l'apartheid. Cela se ferait grâce à une contribution aux travaux d'ordre juridique visant à assurer l'application effective des textes législatifs abrogeant les principales lois relatives à l'apartheid, à éliminer les effets négatifs que ces lois continuent d'avoir et à encourager un

regain de confiance dans la légalité, tout en reconnaissant également que, sous peu, les autorités sud-africaines, dans le cadre de structures nouvelles, non raciales et démocratiques, prendront en charge les questions relevant du mandat du Fonds d'affectation spéciale.

Dans ce contexte, j'aimerais exprimer, au nom du Conseil d'administration et des coauteurs, l'espoir que le projet de résolution A.48/L.36 sera adopté sans vote.

Mme Stewart (Canada) (*interprétation de l'anglais*) :
En décembre 1991, 19 partis se réunissaient à Johannesburg pour participer à un événement historique : la toute première session de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA). Leur but était de négocier, pour l'Afrique du Sud, un nouvel ordre constitutionnel qui mettrait un terme au régime d'apartheid imposé plus de 40 ans auparavant. Aujourd'hui, deux ans plus tard, et après de nombreux retards, nous saluons la création, le 7 décembre, du Conseil exécutif de transition. Pour la première fois, la majorité des Sud-Africains pourront, par la voix de leurs représentants, participer aux décisions qui affectent leur vie. Je ne saurais passer sous silence l'indispensable rôle que M. Nelson Mandela et le Président F. W. De Klerk, les récipiendaires du prix Nobel de la paix cette année, ont joué dans l'avènement de ce moment historique et empreint de grande joie.

Dans ma jeunesse, le livre émouvant et éloquent d'Alan Paton, *Cry, the Beloved Country*, m'a initiée, comme ce fut le cas pour de nombreux Canadiens, aux terribles et douloureuses injustices du régime d'apartheid. Pour des millions de Sud-Africains, la création du Conseil exécutif de transition et la tenue prochaine d'élections marquent la fin d'un long et difficile combat pour changer un régime gouvernemental foncièrement inéquitable. Pour des millions de gens à l'extérieur de l'Afrique du Sud, qui les ont appuyés dans ce combat, l'apartheid était devenu le symbole de l'injustice institutionnalisée, où les conditions de vie étaient dictées par la race. Nous partageons la joie des Sud-Africains au moment où ils se libèrent du lourd manteau de l'apartheid.

La communauté internationale a contribué pour beaucoup, notamment par l'imposition de sévères sanctions, à amener l'Afrique du Sud jusqu'à cette étape dans sa démarche vers un gouvernement démocratique multiracial. Lorsque, au début d'octobre, les arrangements transitionnels sont devenus loi, l'Assemblée générale n'a pas tardé à réagir en levant par consensus, et avec grand plaisir, les sanctions économiques et financières qu'elle avait imposées contre l'Afrique du Sud. Mardi dernier, l'embargo pétrolier a lui aussi été levé lorsque le Conseil exécutif de transition a pris ses fonctions. Nous avons, comme l'a dit en septembre M. Mandela lui-même au Comité spécial contre l'apartheid, "parcouru un très long chemin ensemble".

Le 27 avril 1994 se tiendront en Afrique du Sud les premières élections auxquelles tous les citoyens de ce pays pourront participer, quelle que soit la couleur de leur peau. Il faut bien nous garder toutefois de sous-estimer les obstacles qu'il faudra encore franchir avant ces élections. La majorité des Sud-Africains sont étrangers à la tradition démocratique, ainsi qu'aux droits et responsabilités qui l'accompagnent. L'Afrique du Sud est aujourd'hui un pays où, malheureusement, la violence et la répression sont monnaie courante. Le seul régime qu'aient connu des millions de Sud-Africains interdisait la libre expression politique et réprimait sévèrement toute tentative de contestation. La violence continue de menacer les chances d'une transition pacifique, et elle se retrouve particulièrement chez les groupes qui refusent de reconnaître la nécessité de changements fondamentaux.

(L'oratrice parle en français)

La communauté internationale ne peut donc se permettre de s'endormir sur ses lauriers. Les Sud-Africains ont vécu tant de misères, et sont venus de si loin, que nous ne pouvons nous désintéresser de leur sort et permettre que les Nations Unies leur fassent maintenant défaut.

Mon gouvernement partage la consternation des Sud-Africains devant le fait qu'il manque encore 40 membres à la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (MONUAS), dont la présence est essentielle pour aider à prévenir l'éruption de la violence, et cela deux bons mois après que le Conseil de sécurité a approuvé la demande faite en ce sens par le Secrétaire général. Il est inacceptable qu'il y ait si loin de la parole aux actes, alors même qu'il s'agit ici d'un élément crucial de l'efficacité de la Mission.

La Commission électorale indépendante a la tâche capitale de veiller à ce que les élections soient justes et libres, et l'Organisation des Nations Unies peut et doit consentir tout effort raisonnable pour l'appuyer dans cette mission. Cela signifie mettre à la disposition ses compétences électorales tout au long du processus et continuer d'assurer une présence internationale à tous les rassemblements politiques. Cela signifie également le déploiement d'observateurs dans les bureaux de vote en nombre suffisant pour répondre à toute situation qui pourrait surgir au moment du scrutin, et pour coordonner les activités d'autres observateurs internationaux.

Dans ce contexte, nous souhaiterions qu'il soit répondu rapidement à la résolution que le Conseil exécutif de transition a adoptée lors de la première réunion, le 7 décembre. Dans cette résolution, le Conseil invite les Nations Unies et les autres organisations internationales à fournir des observateurs électoraux, et demande aux Nations

Unies de coordonner le travail de tous les observateurs internationaux, ainsi que les définit la loi créant la Commission électorale indépendante. Le fait que cette résolution a été examinée et adoptée lors de la première réunion du Conseil montre bien la priorité accordée au rôle de la communauté internationale dans le déroulement du processus électoral.

(L'oratrice reprend en anglais)

Nous ne doutons pas que tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies feront rapidement en sorte que la MONUAS soit en mesure de jouer le rôle électoral qui lui est imparti, et éviteront ainsi d'entacher la crédibilité de l'Organisation par de futiles échanges sur les "principes", échanges qui, en vérité, ne sont autre chose que des chicanes de clocher et des querelles sur le partage de fonds relativement modestes.

Les élections multiraciales qui se tiendront bientôt en Afrique du Sud constitueront un événement historique, non seulement pour les Sud-Africains eux-mêmes, mais aussi pour l'ensemble de la communauté internationale, dans sa lutte contre les terribles maux que sont, partout, la discrimination et l'oppression raciales. Les Canadiens sont fiers d'avoir aidé les Sud-Africains à mettre en place un régime démocratique assorti à leur situation particulière, et à élaborer une charte des droits que les tribunaux peuvent faire respecter. De même, nous les avons aidés à concevoir, pour l'après-apartheid, des politiques dans des secteurs prioritaires comme l'éducation et l'administration publique. Nous avons en outre, participé, et participons toujours, soit bilatéralement, soit par le canal d'organisations multilatérales, aux activités visant à former les Sud-Africains au rôle important qu'ils devront jouer dans la nouvelle Afrique du Sud. Cela, outre l'assistance que nous avons fournie pour aider les Sud-Africains noirs à jouer le rôle qui leur revient en Afrique du Sud.

Au nom du Gouvernement du Canada et de mon collègue le Ministre des affaires étrangères, je suis heureuse d'annoncer aujourd'hui l'approbation toute récente, par l'Agence canadienne de développement international, d'un projet qui viendra appuyer directement la tenue d'élections démocratiques justes et libres. Les fonds débloqués à cette fin, c'est-à-dire 2,5 millions de dollars canadiens, seront utilisés de trois manières différentes : d'abord pour soutenir les programmes d'éducation des électeurs, surtout ceux qui visent les femmes des communautés rurales; deuxièmement, pour apporter une assistance technique à la Commission électorale indépendante ou à d'autres organismes de transition; et enfin, pour assurer la présence sur place de contrôleurs et d'observateurs électoraux. En raison de l'importance de ces élections, le Canada dépêchera sur le

terrain sa propre délégation d'observateurs de haut niveau, que je dirigerai personnellement, et il participera aussi aux missions des Nations Unies et du Commonwealth.

(L'oratrice poursuit en français)

Pendant que la communauté internationale se prépare aux élections d'avril prochain, il serait irresponsable d'attendre l'installation du nouveau gouvernement pour voir comment l'ONU peut s'attaquer à la multitude de problèmes que l'apartheid a laissés dans son sillage ces 45 dernières années.

A cet égard, nous sommes heureux de la coopération qui s'est installée entre le HCR et la République d'Afrique du Sud. Nous avons encouragé l'Afrique du Sud à se tourner vers les organismes internationaux à caractère fonctionnel, comme la FAO et l'OACI, et nous envisageons avec plaisir la perspective de collaborer avec les représentants d'un gouvernement sud-africain multiracial ici même aux Nations Unies.

Le Canada demande instamment au Sous-Comité des affaires étrangères du Conseil exécutif de transition de se joindre à lui sans tarder pour demander aux Nations Unies et à d'autres organisations d'intervenir en Afrique du Sud. Il serait souhaitable d'obtenir une réponse tout aussi rapide de la part des institutions des Nations Unies qui oeuvrent dans le domaine du développement. Nous tenterons avec les autres délégations et le Secrétariat de réorienter vers le développement social et économique de l'Afrique du Sud les ressources jusque-là consacrées à combattre l'apartheid.

(L'oratrice reprend en anglais)

Le défi de la communauté internationale consiste maintenant à aider les Sud-Africains à surmonter le legs de l'apartheid, et à bâtir une société qui protégera les principes et les droits humains fondamentaux que l'apartheid bafouait. Le Canada est prêt à participer à l'accomplissement de cette tâche.

Dans son discours d'acceptation du prix Nobel de la paix la semaine dernière, M. De Klerk nous a rappelé que nous devons aux enfants du monde de continuer notre travail en faveur de la paix. Quant à M. Mandela, il a rappelé les paroles d'un autre grand homme du XXe siècle, Martin Luther King, en disant qu'il fallait inaugurer un nouvel âge. Soyons de tout coeur avec lui.

M. Afonso (Mozambique) *(interprétation de l'anglais)* : Ma délégation est heureuse de prendre part au débat sur le point très important de l'ordre du jour intitulé "Élimination de l'apartheid et instauration d'une Afrique du Sud unie,

démocratique et non raciale" dont nous sommes saisis aujourd'hui. Il est particulièrement encourageant de constater que pour la première fois depuis que l'apartheid a été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, nous discutons aujourd'hui de la fin de l'apartheid.

Le débat qui se déroule cette année à l'Assemblée générale constitue, je le crois, l'un des moments les plus forts de l'histoire du peuple sud-africain et de sa quête pour créer une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale, ce qui vaut aussi pour les peuples de la région tout entière dans la lutte qu'ils mènent pour instaurer la paix et la stabilité. En effet, de nombreux événements nouveaux sont survenus en Afrique du Sud depuis le débat de l'année dernière.

Le 24 septembre 1993, le Président de l'African National Congress (ANC), M. Nelson Mandela, dans son allocution devant le Comité spécial contre l'apartheid, a indiqué que l'évolution positive actuelle vers l'instauration de la démocratie en Afrique du Sud constatée depuis le début des négociations appelait la levée de toutes les sanctions économiques et diplomatiques, afin d'accélérer le processus. L'Assemblée générale a répondu à cet appel en adoptant sa résolution 48/1 du 8 octobre 1993, prenant effet immédiatement, par laquelle elle a levé toutes les sanctions contre l'Afrique du Sud, à l'exception de l'embargo pétrolier, qui a été levé la semaine dernière lorsque le Conseil exécutif de transition a commencé à fonctionner.

Ma délégation a suivi avec un vif intérêt l'évolution du processus de paix en Afrique du Sud, et s'est félicitée de la reprise, en avril 1993, des négociations multipartites, après une longue période d'incertitude. Ce qui est encore plus important, c'est l'augmentation du nombre des participants, qui prouve, à notre avis, la volonté des forces politiques d'Afrique du Sud d'oeuvrer de concert pour trouver une solution commune aux problèmes qui se posent.

Dans l'histoire du règlement des conflits — où il n'y a ni vainqueur ni vaincu —, comme dans le cas de l'Afrique du Sud, les négociations se sont toujours révélées le meilleur moyen d'obtenir la paix. Dans un laps de temps très court comparé à la durée historique du conflit qui a engendré tant de souffrances pour l'ensemble de l'Afrique australe, les négociations ont permis d'apporter des réponses aux questions fondamentales impossibles à régler par les armes.

Les négociations multipartites ont abouti à des accords sur un certain nombre de questions dont le règlement semblait improbable, voire impossible, il y a quelques mois encore. Je voudrais souligner à cet égard l'adoption par consensus d'un ensemble de principes constitutionnels devant régir les activités du premier gouvernement démocratique en

Afrique du Sud. En outre, il a été convenu que les premières élections démocratiques et non raciales auraient lieu le 27 avril de l'année prochaine.

A cet égard, ma délégation demande instamment à toutes les forces politiques du pays de respecter la volonté du peuple sud-africain, afin que le vieux rêve devienne une réalité. Nous espérons que la participation de l'ensemble des partis politiques à cet acte démocratique encouragera ceux qui, jusqu'à présent, ont refusé de s'engager sur le chemin de la paix. C'est, dans les annales de ce pays, une occasion unique, que quiconque est sincèrement attaché à la création d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale, ne peut se permettre de laisser passer.

Au nom de ma délégation, je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte de saluer l'entrée en fonctions du Conseil exécutif de transition, dont il a été aussi convenu lors de ces négociations. Du bon fonctionnement du Conseil dépendront le succès de tout le processus de paix en Afrique du Sud ainsi que la tenue des élections en avril de l'année prochaine. Comme l'indique le rapport du Comité spécial contre l'apartheid (A/48/22), le Conseil exécutif s'est vu confier de nombreuses et très importantes responsabilités.

Ma délégation est convaincue que l'Assemblée générale, guidée en cela par le même esprit que celui dans lequel se sont déroulées les négociations multipartites, sera en mesure de faire le plus tôt possible les recommandations nécessaires en vue de la mise sur pied de la Commission électorale indépendante, qui sera chargée de superviser les premières élections démocratiques et non raciales en Afrique du Sud, et de l'Office indépendant de radiodiffusion, qui délivrera les permis d'émettre et surveillera les émissions de radio et de télévision pendant la période précédant les élections. Le Conseil exécutif de transition a en outre pour responsabilité directe de désigner les membres de la Commission indépendante chargée des médias, qui veillera à ce que toutes les forces politiques soient traitées avec impartialité. C'est la raison pour laquelle le Conseil exécutif de transition doit être appuyé par toutes les forces politiques afin de pouvoir s'acquitter de ses responsabilités.

En conséquence, nous demandons à toutes les forces politiques d'Afrique du Sud de continuer à oeuvrer de concert pour faire en sorte que le processus soit irréversible.

Dans l'allocution qu'il a prononcée le 27 septembre 1993 à l'Assemblée, le Président Chissano a souligné l'importance du Conseil exécutif de transition en tant qu'étape décisive de la préparation des premières élections multiraciales en Afrique du Sud. Il a en outre souligné que :

“La fin du système de l'apartheid et la formation d'un gouvernement démocratiquement élu contribueront

dans une large mesure à la paix et à la stabilité dans la région, améliorant ainsi les perspectives d'une coopération économique encore plus florissante dans le contexte de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).” (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, séances plénières, 5e séance, p. 7*)

Dans ce sens, la levée des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud devrait avoir un effet de catalyseur sur l'économie et permettre la création des conditions nécessaires à la stabilité et au progrès social, contribuant ainsi au bien-être du peuple sud-africain et de la région tout entière.

Comme chacun sait, l'existence de déséquilibres socio-économiques engendrés par une longue période d'inégalités a beaucoup contribué au climat de tension qui règne actuellement en Afrique du Sud. Les effets néfastes de ces tensions ne se limitent pas à la seule Afrique du Sud. Leurs incidences négatives se font également sentir au-delà des frontières. Et, comme nous l'avons souligné à maintes reprises, l'apartheid n'a jamais été un problème purement interne, limité à l'Afrique du Sud, du point de vue tant de ses dimensions politiques, économiques et morales que de ses conséquences destructrices. Voilà pourquoi la démocratisation du pays doit s'accompagner d'efforts équivalents pour améliorer la situation économique et sociale de l'ensemble des populations, non seulement en Afrique du Sud, mais dans toute l'Afrique australe.

Il reste encore de formidables obstacles à surmonter sur la voie conduisant à la paix et à l'instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. A en croire le rapport du Comité spécial contre l'apartheid,

“Les actes de violence, y compris les crimes politiques et économiques se sont poursuivis et ont atteint un niveau record, entraînant de nombreuses pertes en vies humaines, la destruction de biens et la psychose de la peur et de l'angoisse dans l'ensemble du pays.” (*A/48/22, par. 45*)

Il est donc capital de mettre un terme à la violence. A ce propos, ma délégation invite toutes les parties en Afrique du Sud à faire preuve de la plus grande modération au moment de prendre des mesures susceptibles d'exacerber une situation déjà tendue. La réapparition de la violence met gravement en danger le processus de paix. L'escalade de la violence, surtout après chaque percée politique d'importance, montre à l'évidence qu'il y a toujours dans le pays des forces opposées au changement.

Selon des rapports récents, les forces de défense sud-africaines distribueraient des armes d'assaut perfectionnées à des milices locales, ce qui est d'autant plus inquiétant si on

considère que ces armes risquent de tomber entre les mains de forces opposées au processus de démocratisation. Ma délégation espère vivement que ces activités vont cesser immédiatement et que le Gouvernement sud-africain suivra cette question avec tout le sérieux qu'elle mérite.

De même, ma délégation s'inquiète de la prolifération de formations paramilitaires, dont certaines sont manifestement opposées au changement politique en cours. Nous sommes également très préoccupés par l'annonce, en septembre dernier, de l'unification d'une grande partie de ces forces. Nous nous félicitons des négociations en cours qui visent à répondre aux craintes et aux préoccupations d'un grand nombre de forces politiques en Afrique du Sud. Nous tenons tout particulièrement à féliciter l'ANC d'avoir pris ces initiatives.

Ma délégation lance un appel aux forces qui continuent de rejeter la paix pour qu'elles saisissent l'occasion qui leur est offerte de se réconcilier avec l'ensemble de la famille sud-africaine, écartant ainsi le sombre héritage des politiques de discrimination raciale. Le fait de lutter contre l'histoire, comme le montrent les tentatives actuelles visant à créer des entités politiques raciales à l'intérieur des frontières de l'Afrique du Sud, est peu sage et contre-productif, et constitue surtout une grave menace à la paix et à la sécurité internationales.

Ma délégation estime que la paix, la stabilité et la démocratie en Afrique australe constituent de nobles objectifs que vénèrent tous les peuples de la région. C'est en réalisant ces objectifs que nous pourrions aboutir dans nos efforts conjoints de développement et de coopération. Notre région possède un énorme potentiel économique, qui reste à explorer. Les peuples de l'Afrique australe doivent pouvoir consacrer leurs énergies à la création de conditions favorables au bien-être des générations présentes et futures. Il est par conséquent grand temps pour la communauté internationale de veiller à ce que les ennemis de la paix, non seulement en Afrique du Sud, mais aussi au Mozambique, en Angola et ailleurs, soient fermement dénoncés.

Pour sa part, mon gouvernement continuera de contribuer aux efforts déployés en faveur de la démocratie et honorera pleinement les engagements qu'il a pris dans le cadre de l'Accord général de paix pour le Mozambique, de façon à instaurer une paix et une stabilité durables dans notre pays et dans la région.

M. Vajpayee (Inde) (interprétation de l'anglais) :

C'est un honneur pour moi que de participer au débat à la présente session de l'Assemblée générale sur l'élimination de l'apartheid et l'instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. Intervenant dans le débat général de la trente-troisième session de l'Assemblée

générale, en 1978, lorsque j'avais le privilège de diriger la délégation indienne à l'Assemblée générale en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de l'Inde, j'ai déclaré que :

“La communauté internationale ne peut rejeter ses responsabilités; elle doit prendre des mesures efficaces pour éliminer la pratique inhumaine d'apartheid.”
(A/33/PV.29, par. 30)

L'honneur est pour moi d'autant plus grand que le débat de cette année préside à l'émergence d'une nouvelle Afrique du Sud, où l'apartheid sera considéré comme une simple aberration de l'histoire. L'appui accordé par la communauté internationale au mouvement anti-apartheid en Afrique du Sud y a certainement contribué de façon précieuse.

L'année 1993 marque un jalon historique dans le voyage politique long et turbulent de la lutte anti-apartheid en Afrique du Sud. Cette lutte épique a abouti cette année à la conclusion de plusieurs accords de vaste portée, dont le plus important prévoit la tenue des premières élections non raciales en Afrique du Sud, le 27 avril 1994. D'autres événements, tels que la création d'un Conseil exécutif transitoire, les accords sur la création de l'Office indépendant de radiodiffusion-télévision, de la Commission indépendante chargée des médias et de la radiodiffusion, et la Commission électorale indépendante, l'adoption d'une constitution applicable pendant la période de transition et d'une loi électorale, serviront éminemment, j'en suis certain, à atteindre l'objectif important qui consiste à assurer des élections libres et équitables en Afrique du Sud. Ainsi pourrait véritablement commencer le processus d'instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale.

Il ne faut pas oublier que ce processus en Afrique du Sud a été rendu possible par les sacrifices consentis par son peuple courageux de toutes nationalités. Des milliers de personnes ont été incarcérées pour avoir exigé leurs droits politiques naturels. De nombreuses autres ont perdu la vie. Nous rendons hommage à M. Nelson Mandela, qui a passé une grande partie de sa vie dans les prisons sud-africaines et qui est devenu le symbole des aspirations du peuple sud-africain. Nous rendons également hommage à tous ceux qui appartiennent à tous les milieux de la société sud-africaine — l'archevêque Desmond Tutu; M. Makwetu, Président du PAC; et différents mouvements anti-apartheid, dont les sacrifices désintéressés ont permis au rêve sud-africain de devenir une réalité.

Il faut également rendre hommage au Président De Klerk pour cette nouvelle bouffée d'espoir pour l'Afrique du Sud. Le grand courage personnel et politique dont il a fait preuve en acceptant les réalités de la situation sud-africaine et en répondant aux aspirations valides du peuple

sud-africain ont sensiblement contribué au changement politique pacifique en Afrique du Sud. Le prix Nobel de la paix pour 1993 décerné conjointement au Président de l'ANC, M. Nelson Mandela, et au Président De Klerk témoigne donc du fait qu'ils ont contribué à démanteler pacifiquement le régime d'apartheid et à jeter les fondations d'une nouvelle Afrique du Sud démocratique. Comme l'a déclaré le Comité Nobel en annonçant ce prix :

“C'est un engagement d'appui pris envers les forces du bien, dans l'espoir que le progrès vers l'égalité et la démocratie permettra d'atteindre son objectif dans un proche avenir.”

Pour l'Inde, c'est un moment de fierté particulière. Comme l'Assemblée s'en souviendra, Mme Vijaya Lakshmi Pandit, alors chef de la délégation indienne, a pour la première fois porté la question de l'apartheid en Afrique du Sud devant l'Assemblée, en 1946, avant même que l'Inde ait accédé à sa propre indépendance. En ce sens, nous considérons l'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud comme une confirmation de notre propre foi dans les valeurs humaines universelles et dans leur indivisibilité.

En 1958, M. Nehru, alors Premier Ministre de l'Inde, parlant de l'apartheid, a déclaré au Parlement indien :

“C'est une politique avec laquelle manifestement aucune personne ni aucun pays qui croit en la Charte des Nations Unies ne saurait jamais composer, parce qu'elle va à l'encontre de presque toutes les valeurs que le monde moderne défend et considère comme précieuses, qu'il s'agisse de la Charte des Nations Unies ou de nos idéaux de démocratie ou de dignité humaine.”

L'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud est donc aussi une victoire pour l'Organisation des Nations Unies et les idéaux, consacrés dans la Charte.

L'Inde et l'Afrique du Sud sont unies par des liens historiques et culturels profonds. Les deux pays ont subi de la même manière des expériences ignobles de colonialisme et ont enduré l'agonie de se voir dénier le juste droit à l'autonomie. Les germes de la philosophie de *satyagraha*, un mouvement fondé sur la force de la vérité et de la non-violence, ont été semés dans le sol de l'Afrique du Sud grâce aux expériences de Mahatma Gandhi, à Durban et dans le Natal. La connaissance et l'expérience acquises en Afrique du Sud ont étayé la force du mouvement indien pour l'indépendance sous Gandhi. Ces idéaux communs de vérité, de non-violence et de respect de la dignité fondamentale et de la liberté des personnes sont le principe moteur de la

Constitution indienne et sont maintenant devenus le fondement même sur lequel la société indienne est bâtie. Comme l'a dit un jour le Premier Ministre Narasimha Rao,

“La dignité humaine et le bien-être de l'individu ne peuvent être garantis que dans des conditions de pleine jouissance des libertés et droits fondamentaux, indépendamment de la couleur, de la classe, des convictions ou de la naissance.”

La contribution positive apportée par le peuple indien au mouvement anti-apartheid en Afrique du Sud est une manifestation de ces idéaux et de notre foi profonde dans l'indivisibilité de la liberté et de la paix pour la race humaine dans son ensemble. Notre appui à la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud, motivé par notre idéal de *Vasudhaiv Kutumbakam* — le monde est une famille — a été inébranlable et sans faille à tous les égards au fil de ces longues années. Je suis convaincu que ces idéaux communs continueront d'inspirer la coopération future entre l'Inde et l'Afrique du Sud dans tous les domaines.

Le Secrétaire général, dans son message à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains, le 11 octobre dernier, a déclaré,

“... L'esprit de réconciliation qui commence à régner et la résolution inébranlable des négociateurs en Afrique du Sud pour mener à bien leur tâche sont une source d'inspiration et d'espoir pour nous tous. A notre tour, nous devrions apporter notre plein appui à leurs efforts louables afin que bientôt une Afrique du Sud nouvelle, non raciale et démocratique puisse réintégrer la communauté internationale dans une dignité et une paix retrouvées.” (*A/AC.115/PV.670, p. 16*)

Les événements des derniers mois ont certainement amené la communauté internationale à conclure que le processus d'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud est maintenant devenu irréversible.

Mon propre pays a réagi positivement à l'appel lancé par les mouvements de libération de l'Afrique du Sud et aux décisions des Nations Unies et du Commonwealth en levant les sanctions économiques et en mettant en oeuvre un programme détaillé de coopération bilatérale. Mon gouvernement, réagissant à l'appel de M. Mandela, a déclaré

“A mesure que l'Afrique du Sud s'avance vers des élections basées sur le suffrage universel, l'Inde attend avec intérêt l'expansion future de nos relations mutuelles, qui ouvrent de vastes perspectives d'avenir.”

Nous sommes sûrs qu'engager de telles relations positives aidera le futur gouvernement d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale à entreprendre des actions et des programmes efficaces pour la reconstruction économique. Cela est essentiel pour veiller à ce que, dans le nouveau cadre politique, le manque de possibilités économiques et de développement ne devienne pas un obstacle pour le peuple sud-africain dans la réalisation de ses justes aspirations à une société équitable et prospère.

Etant donné la composition multi-ethnique et multi-raciale du peuple sud-africain, les nouvelles structures démocratiques dans ce pays devront également assurer à tous ses peuples non seulement l'égalité des droits, mais aussi la possibilité de donner une expression égale à ces droits. Cela leur permettra à tous de contribuer à la croissance et au développement du pays sans distinction de couleur, de race, d'ethnie ou de religion.

Alors que l'annonce de la date des élections, l'adoption de la loi électorale et la mise en place du Conseil exécutif de transition, entre autres, ont rendu irréversible le processus de transformation de l'Afrique du Sud en un pays uni, démocratique et non racial, de nombreux problèmes continuent d'accabler la société sud-africaine. Nous pensons que les plus sérieux sont le phénomène de la violence persistante, celui de la nécessité de générer et de créer un environnement de tolérance politique, et celui du besoin de trouver des solutions efficaces et durables aux inégalités socio-économiques en Afrique du Sud qui continuent d'accabler le pays et qui sont les séquelles des structures de l'apartheid.

Si le monde peut se réjouir à juste titre du succès de la lutte contre l'apartheid, nous pensons toutefois que la communauté internationale ne peut relâcher sa vigilance pour ce qui est des événements en Afrique du Sud. Le succès de l'Afrique du Sud naissante dépendra de deux facteurs essentiels : une structure politique démocratique et non raciale, dont les élections, en avril prochain, seront la première manifestation, et un développement socio-économique équitable dans une Afrique du Sud post-apartheid, de façon que la liberté politique et les possibilités économiques puissent ensemble soutenir une société économiquement et politiquement dynamique en Afrique du Sud. La communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies devront continuer de soutenir ce processus.

Nous sommes consternés par la violence politique qui continue de secouer l'Afrique du Sud sans relâche. Au cours des six premiers mois de cette année, cette violence a causé plus de 1 000 morts, dont un grand nombre dans la province du Natal. Il est évident que cette violence risque d'avoir des répercussions néfastes sur le déroulement d'élections libres

et justes, ce qui met en évidence la nécessité de traiter efficacement ce problème avant les élections de l'année prochaine.

De même, la culture de tolérance politique est une composante inaliénable des pratiques et des procédures démocratiques. Il est essentiel que la pensée politique de toute la population sud-africaine soit imprégnée d'une foi dans le pouvoir du scrutin. La fin de l'apartheid ne doit pas mener à l'aliénation tribale ou ethnique sous quelque forme que ce soit.

Les inégalités économiques et sociales flagrantes qui existent en Afrique du Sud appellent une solution urgente. Le rapport de la Commission des droits de l'homme pour l'Afrique du Sud indique que les facteurs socio-économiques ont également contribué à élever les niveaux de violence. Une attention urgente à ce problème aidera le gouvernement d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale à s'acquitter de ses énormes tâches de reconstruction sociale et économique. Le projet de résolution A/48/L.29 recommande un programme intensif d'appui international aux efforts des Sud-Africains dans ce domaine, avant même la mise en place du nouveau gouvernement. Nous appuyons pleinement ces efforts et espérons être à même d'y contribuer, dans la limite de nos propres moyens nationaux.

Le Comité spécial contre l'apartheid a également fait la recommandation importante d'élargir le mandat des observateurs internationaux en Afrique du Sud et d'augmenter leur nombre afin qu'ils puissent contribuer au contrôle des élections et, auparavant, au processus d'instruction des électeurs. Cette recommandation mérite un examen sérieux de la part des Nations Unies et d'autres organisations internationales, telles que le Commonwealth et l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Je manquerais à mon devoir si je n'adressais pas, pour terminer, mes félicitations au Comité spécial contre l'apartheid. Depuis sa création en 1962, le Comité sert d'instance centrale des Nations Unies pour encourager et appuyer le mouvement anti-apartheid en Afrique du Sud. Par le biais de ses différentes activités, il a réussi au fil des ans à mobiliser l'opinion internationale contre les structures de l'apartheid en Afrique du Sud et à assurer un appui international puissant aux mouvements anti-apartheid en vue d'instaurer un gouvernement non racial et démocratique dans ce pays.

La mission du Président du Comité spécial en Afrique du Sud, du 1er au 11 mars, qui comprenait quelques autres membres du Comité, dont l'Inde, a ouvert un nouveau chapitre en engageant un dialogue avec différents partis politiques en Afrique du Sud afin d'évaluer directement la situation dans le pays.

Dans sa lettre adressée au Gouvernement indien en 1980, lorsque le prix Jawaharlal Nehru de l'entente internationale pour l'année 1979 lui avait été décerné, M. Mandela écrivait :

“Cette conscience des souffrances partagées, bien qu'elles soient immenses, maintient vivante en nous un sentiment d'unité avec l'humanité et nos responsabilités mondiales s'en trouvent accrues. Elle aide aussi à renforcer notre foi en notre propre avenir.”

En Inde, nous partageons la foi de M. Mandela. Nous attendons avec intérêt la poursuite de la croissance et du renforcement des relations bilatérales entre nos deux pays afin que cette foi que nous partageons puisse se développer davantage. J'espère sincèrement, et je suis même convaincu que de tels liens d'amitié et de bonnes relations seront mutuellement bénéfiques à nos deux pays et à leurs peuples.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Conformément à la décision prise le 24 septembre 1993 par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière, je donne maintenant la parole au Président de l'African National Congress d'Afrique du Sud, M. Thabo Mbeki.

M. Mbeki [African National Congress of South Africa (ANC)] (*interprétation de l'anglais*) :

Nous tenons à remercier très sincèrement les membres de nous avoir permis de prendre une fois de plus la parole devant l'Assemblée générale.

C'est peut-être la dernière fois que l'Assemblée se penche sur l'Afrique du Sud au titre du point de l'ordre du jour, intitulé “Elimination de l'apartheid et instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale”. Avant la prochaine session de l'Assemblée générale, des élections auront lieu en Afrique du Sud sur la base d'une constitution provisoire, premier document à incorporer dans l'ordre politique sud-africain les différentes dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui donnera le droit de vote à chaque Sud-Africain adulte.

Cette semaine, alors que l'Assemblée générale examine la question de l'Afrique du Sud, le Parlement sud-africain tricaméral entamera lui-même un examen de cette constitution provisoire. Dans quelques jours, ce parlement donnera la force juridique à ce document historique, qui a déjà été approuvé à une séance plénière de l'instance de négociation multipartite. Comme le sait l'Assemblée, le Conseil exécutif de transition a déjà commencé ses travaux et les autres organes nécessaires pour préparer le pays à la transition vers la démocratie seront, eux aussi, opérationnels dans un avenir proche.

Tous ces événements, auxquels l'Assemblée a commencé à réagir en levant les sanctions qu'elle avait imposées contre l'Afrique du Sud, ont été interprétés à juste titre comme des victoires importantes dans la lutte internationale contre l'apartheid.

Depuis 1989, le mouvement mondial anti-apartheid s'inspire dans sa lutte des décisions historiques qui figurent dans la Déclaration de l'Assemblée générale sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Les objectifs énumérés dans la Déclaration n'ont pas tous été atteints. L'un des principaux objectifs de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale doit donc être de mener à bien les travaux en cours tels que définis dans la Déclaration. Ces travaux en cours visent à transformer l'Afrique du Sud en un pays uni, démocratique et non racial grâce à la tenue, le 27 avril prochain, d'élections libres et honnêtes sur la base du suffrage universel pour les adultes.

Bientôt, notre pays connaîtra pour la première fois un processus constitutionnel et démocratique pour tous. Il fera le premier pas vers un avenir démocratique, non racial et non sexiste. Ce sera de toute évidence un pas décisif, mais néanmoins un premier pas seulement.

Etant donné l'histoire récente et actuelle de notre pays, ces progrès semblent revêtir un caractère nouveau très particulier et une signification exceptionnelle dans le contexte de la transformation du monde. Etant donné la place qu'occupe dans les affaires africaines et mondiales l'expérience sud-africaine, il semble être d'une importance décisive que notre transition à la démocratie réussisse, dans l'intérêt de la démocratie sur le plan universel. En outre, il semble que cette transition doive non seulement être une réussite, mais être perçue comme telle par les Sud-Africains et le reste du monde.

Il semble aussi que cette transition devrait apporter quelque chose de concret et d'important à la lutte des peuples dans le monde contre le racisme en particulier. Il semble en outre évident que la victoire sur le système d'apartheid, tout comme la défaite du nazisme il y a près de 50 ans, doit constituer un progrès visible dans l'effort commun de résistance à toute tendance que l'on note dans la conduite des affaires mondiales à recourir, au mépris du règlement des différends par des moyens pacifiques, à la violence, à la répression et à la guerre à l'intérieur des nations et entre elles.

Le succès de toutes ces considérations exige des Nations Unies qu'elles continuent de suivre la question sud-africaine tant que n'auront pas été atteints tous les objectifs énoncés

dans la Déclaration consensuelle sur l'apartheid de 1989 et dans les décisions ultérieures de cet organe.

En particulier, il faut prendre toutes les mesures nécessaires pour élargir le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud et accroître le nombre d'observateurs afin qu'elle puisse nous aider à lutter contre le fléau de la violence politique qui persiste dans notre pays. En premier lieu, les décisions déjà prises à cet égard doivent être mises en oeuvre sans délai. Nous voudrions toutefois saisir également cette occasion pour exprimer une fois de plus notre sincère reconnaissance pour l'énorme et précieux travail accompli par cette mission, de même que par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Commonwealth et la Communauté européenne (ou Union européenne).

Il est également indispensable que cette organisation n'épargne aucun effort pour assurer aux élections du 27 avril un caractère libre et honnête. Nous sommes vivement encouragés par l'appel déjà lancé par le Président du Conseil de sécurité demandant que soit accélérée la planification de la participation des Nations Unies au processus électoral. A cet égard, nous tenons à remercier le Secrétaire général de sa réponse — l'envoi en Afrique du Sud d'une équipe d'évaluation des besoins.

Nous savons que l'Organisation comprend pleinement l'importance critique de ces élections, non seulement pour le peuple d'Afrique du Sud mais également pour le monde. Nous sommes également convaincus qu'elle continuera de tenir l'engagement qu'elle a pris il y a plusieurs décennies pour mettre un terme au système d'apartheid. En conséquence, nous sommes certains que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité reconnaîtront avec nous que les observateurs de l'ONU chargés de surveiller les élections devraient se compter par milliers et non par centaines.

Comme l'Assemblée le sait, certains organismes et organisations de notre pays ont choisi de se soustraire au processus de négociation multipartite. Certains d'entre eux menacent de déclencher une guerre civile pour empêcher la transition démocratique. Nous sommes convaincus que l'Assemblée continuera de demander à l'unisson à ces éléments de rejoindre les forces du changement démocratique. Il importe également que l'Assemblée dise catégoriquement que les peuples du monde ne feront rien pour légitimer ou encourager les machinations qui visent à faire échec à l'élimination définitive du système d'apartheid.

De notre côté, nous continuerons de ne rien ménager pour amener ces groupes à la raison sans perdre de vue que la majorité écrasante de notre peuple est déterminée à ce que la transition se déroule comme convenu.

Nous voudrions également saluer et remercier les organismes de l'Organisation des Nations Unies pour les efforts qu'ils ont faits afin que l'Organisation puisse aider davantage le peuple d'Afrique du Sud à surmonter les conséquences sociales et économiques négatives de la politique d'apartheid. A cet égard, il convient de remercier tout particulièrement le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe et le Président du Comité consultatif, l'Ambassadeur Huslid, de la Norvège, de l'aide inestimable qu'ils ont apportée à des milliers d'étudiants dans le besoin en Afrique australe. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud continue de jouer un rôle vital pour corriger les inégalités socio-économiques de l'apartheid.

Nous souhaitons également rendre hommage au Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, que préside l'Ambassadeur Anthony Nyakyi, de la République-Unie de Tanzanie. Dans des circonstances extrêmement difficiles, le Groupe intergouvernemental s'est acquitté d'une tâche importante et, partant, a apporté une précieuse contribution à la lutte contre l'apartheid.

Nous voudrions également exprimer notre profonde gratitude à tous les Etats Membres qui ont contribué au succès des travaux de ces organes.

En outre, nous sommes convaincus que le mandat du Comité spécial contre l'apartheid devrait être prolongé jusqu'à l'instauration d'un gouvernement démocratiquement élu en Afrique du Sud.

Les peuples de notre région, y compris ceux d'Angola, du Mozambique et d'Afrique du Sud, attendent de l'Organisation qu'elle joue le rôle qui est le sien en les aidant à obtenir la démocratie, la paix et la prospérité. Nous sommes certains que l'Organisation ne nous décevra pas.

Nous voudrions aussi saisir cette occasion pour réaffirmer que nous souhaitons sincèrement que des solutions justes et durables soient trouvées aux conflits qui sévissent au Sahara occidental, au Libéria, en Palestine et au Moyen-Orient, en Somalie et en Bosnie. Nous tenons à manifester notre solidarité avec les forces éprises de paix dans ces régions et pays.

Le moment n'est pas encore venu de faire sonner les cloches de la victoire contre le système d'apartheid. Le jour n'est pas encore venu où nous pourrions tous proclamer que l'Afrique du Sud est désormais gouvernée par le peuple sud-africain dans son ensemble.

Entre-temps, nous devons reconnaître que la lutte continue et nous engager ensemble à continuer les efforts

que nous faisons vers la victoire de ce qui est depuis longtemps la cause de toute l'humanité.

En agissant de même, dans quatre mois, nous, peuples du monde, aurons le bonheur de dire en chœur que la bête est morte.

Ensemble nous vaincrons.

La séance est levée à 13 h 25.

Annexe

Résultat des votes enregistrés et des votes par appel nominal

Résolution 48/56

Les délégations de l'Afghanistan, du Bhoutan, du Burundi, du Cap-Vert, du Chili, de la Colombie, du Congo, de l'Égypte, de Maurice, de Monaco, du Soudan, du Swaziland et de la Tunisie ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.
